



Rapport annuel

2010

Banque Paribas





La Direction

au 31/12/10

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean-Loup Tarneaud

Président-directeur général

Stéphane Labat Saint Vincent

Directeur général délégué

DIRECTION MARCHÉ ENTREPRISE

Christine Querbes-Belzon

COMMUNICATION ET RELATIONS CLIENTS

Véronique Recouvrot

CONTRÔLE GÉNÉRAL

Michel Varroquier

GESTION PRIVÉE

Francis Villoutreix

LOGISTIQUE ET ORGANISATION

Alain Cantin

PILOTAGE ET COMPTABILITÉ

Pierre Bourgoïn

RESSOURCES HUMAINES

Arnaud Duranthon

RISQUES

Cyrille Krebs

Le Conseil d'administration

PRÉSIDENT

Jean-Loup Tarneaud

ADMINISTRATEURS

Marc Batave

Annie Bouchereau*

Guy Brabant

Dominique Decoster

Martine Devaulx de Chambord

Frank Gentin

Philippe Guibert

Alain Millet*

Christine Navenot*

Claude Nougéin

Luc Richard

Frédéric Rondinaud

Jean-François Sammarcelli

Jean-Loup Tarneaud

Vincent Taupin

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

Marie-Claire Bourgoïn

Sommaire

P.4 RAPPORT DE GESTION

P.16 RÉSULTATS FINANCIERS

- P.16 Bilan
- P.18 Compte de résultats
- P.19 Annexes aux comptes
- P.28 Notes annexes au bilan et aux comptes de résultats
- P.50 Renseignements concernant les filiales et les participations
- P.51 Informations sur les mandataires sociaux

P.54 RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P.57 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

P.64 RÉOLUTIONS

Rapport de gestion

UNE REPRISE ÉCONOMIQUE INÉGALE

La reprise économique mondiale se confirme en 2010. Celle-ci reste cependant fragile mais surtout inégale. Les pays émergents, et en particulier la Chine, connaissent une croissance vigoureuse qui tire le rebond du commerce international. La demande intérieure des Etats-Unis a bénéficié tout au long de l'année 2010 des mesures de relance.

La zone euro sort de la récession plus lentement, ses membres faisant face eux-mêmes à des situations contrastées. Premier exportateur européen, l'Allemagne bénéficie pleinement de la croissance des pays émergents et de celle des Etats-Unis ; a contrario, l'ampleur des déficits budgétaires de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal et de l'Espagne ont contribué à une crise de l'euro en cours d'année et conduit à la mise en place de plans de rigueur de grande ampleur. Enfin, le niveau toujours élevé du chômage continue à freiner la relance par la consommation.

Tout au long de l'année 2010, les politiques monétaires sont restées très accommodantes aux Etats-Unis comme en Europe en l'absence de pressions inflationnistes notables et sur fond de fragilité de la reprise économique. Les taux d'intérêt ont été maintenus à des niveaux historiquement bas, malgré l'importance des émissions de dettes souveraines en Europe.

La France a connu en 2010 une croissance modérée mais positive de son PIB. Sur l'ensemble de l'année, le taux de croissance est de +1,5%. L'activité est soutenue par le dynamisme du commerce mondial et la consommation des ménages tandis que l'investissement productif des entreprises redémarre. La situation sur le marché de l'emploi reste toutefois dégradée avec un taux de chômage à un niveau élevé.

Les indices boursiers ont été globalement stables. La tendance haussière du début d'année a été suivie d'une période incertaine liée à la crise de la zone euro. En France, le CAC 40 clôturait à 3805 points le 31 décembre 2010, en baisse de -3,3% par rapport au 31 décembre 2009.

Faits marquants de l'exercice

Après la création de 19 nouvelles agences au cours des quatre précédentes années, **la Banque Tarneaud en a ouvert deux en 2010 :**

- **Blois**, en mars, 1^{ère} implantation dans le Loir-et-Cher,
- **Brive-Kennedy**, en mai, 7^{ème} implantation en Corrèze.

Ainsi, au 31 décembre 2010, le réseau de la Banque Tarneaud comprenait :

- 55 agences particuliers-professionnels,
- 11 agences particuliers-professionnels-entreprises,
- 7 agences entreprises,
- 1 agence spécialisée dans le financement des activités immobilières, soit au total 74 agences réparties sur 15 départements et Paris.

Rappelons qu'au 1^{er} janvier 2000 elle n'en comptait que 31.

La contribution de ces nouvelles agences aux performances commerciales et financières de la banque est significative, et constitue un relais de croissance majeur pour les prochaines années.

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION

Le Groupe achève la mise en œuvre des chantiers techniques ou d'infrastructure engagés depuis plusieurs années, et pose les jalons de nouveaux projets de rénovation qui se réaliseront avec les réseaux de détail de la Société Générale.

Le poste de travail en agence bénéficie de fonctionnalités supplémentaires avec l'intégration de nouvelles situations de travail et de nouveaux produits et services. Ce projet majeur pour le Groupe est parvenu à ma-

turité avec l'intégration sur le poste de travail de la totalité des situations de travail du front et du middle office. Une démarche vient d'être engagée avec la Société Générale dans la réalisation d'un système unique de gestion étendu à l'ensemble des banques de détail du Groupe SG en France comme à l'Etranger. A terme, le réseau de détail du groupe SG s'appuiera sur cette couche de distribution développée par le Crédit du Nord.

Sur le plan organisationnel, le projet de rationalisation touchant l'organisation des middle offices lancé il y a trois ans a achevé son déploiement en 2010. Ce projet prend en compte l'évolution des comportements des clients, avec la montée en puissance des canaux à distance, et bénéficie de la mise en œuvre de nouvelles fonctionnalités du poste de travail notamment dans les process désormais automatisés de gestion du crédit.

Les travaux de modernisation et d'unification des briques fonctionnelles du dispositif multicanal se sont poursuivis en 2010, conduisant plus spécifiquement à la livraison d'une fonctionnalité permettant au client de gérer ses contrats d'assurance-vie sur internet, de consulter ses comptes sur son téléphone et à une plus grande sécurisation des paiements en ligne. Enfin, une démarche de modernisation et d'extension de l'offre Internet en faveur des clientèles de professionnels et d'entreprises a été déployée au 2^{ème} semestre 2010.

Dans le domaine commercial, le nouvel outil de pilotage s'appuyant sur un modèle de données unique a été enrichi de nouvelles données.

L'outil rénové de refonte des processus et applicatifs de gestion visant à optimiser le suivi et la prévention des dépassements, ainsi que l'outil de marketing pour la réalisation de campagnes nationales et régionales ont été déployés dans l'ensemble du réseau en 2010. La généralisation en 2010 des postes de travail en "client léger" au sein des agences et du siège permettra de faciliter leur installation et la mobilité des acteurs du réseau notamment grâce à un allègement de la configuration matérielle des postes.

Le Groupe a également lancé plusieurs nouveaux projets cette année parmi lesquels : une liste des actions prioritaires commerciales sur le poste de travail, la refonte du dispositif patrimonial et la mise en place de la mobilité bancaire en facilitant le changement de domiciliation bancaire des clients, la possibilité d'effectuer des virements sur internet avec la gestion en ligne des bénéficiaires. La refonte du site internet des professionnels a été par ailleurs lancée afin de proposer une meilleure er-

onomie au client. Ces projets devraient permettre au réseau d'accroître la satisfaction client, d'améliorer l'équipement de la clientèle en produits et services et de gagner encore en efficacité commerciale.

La mise en œuvre méthodique de la rénovation de son système d'information permet au Groupe de disposer d'un outil de grande qualité.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

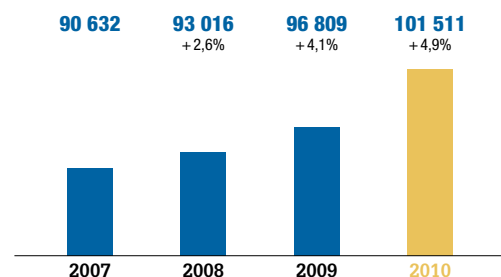
Dans un environnement économique et financier encore peu porteur, la banque a poursuivi le développement de son fonds de commerce en privilégiant la qualité et la satisfaction des clients.

La croissance du nombre de clients **Particuliers** s'est accélérée : + 4,9% contre + 4,1% en 2009. La part des majeurs dans ces nouveaux clients a progressé à 74,7%.

Le taux d'équipement des clients Particuliers en produits et services de la Banque demeure élevé : 55,2% sont équipés d'au moins 6 produits, 31% ont souscrit au moins 1 produit dans l'année, 61% des nouveaux clients sont équipés d'au moins 3 produits dans les 6 mois qui suivent l'entrée en relation.

Fonds de commerces Particuliers (en nombre)

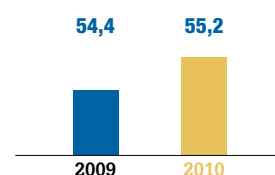
au 31 décembre



Fidélisation de notre clientèle

Equipement 6 produits et + (en %)

au 31 décembre



Sur l'année 2010, quelque 7 000 livrets A ont été ouverts par nos clients, ce qui porte à 18 900 le nombre de livrets A commercialisés par la Banque depuis son lancement le 1^{er} janvier 2009. Au 31 décembre 2010, le montant de l'épargne confiée sous cette forme totalise 79,1 M€.

Dans le domaine de l'assurance-vie, le très bon accueil reçu par le nouveau contrat Antarius Duo, lancé fin 2009, se confirme avec déjà 1 440 contrats souscrits fin 2010.

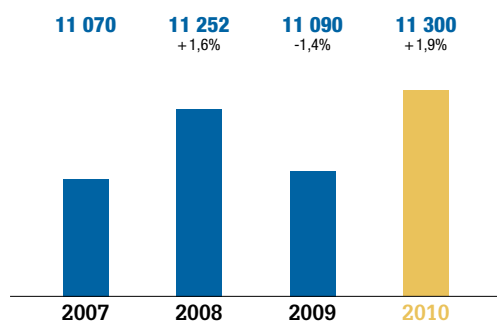
Enfin, le succès de la Garantie des Accidents de la Vie ne se dément pas avec 728 nouveaux contrats vendus en 2010, et un total de 2 688 contrats après deux ans de commercialisation.

L'accès à la Banque via les canaux à distance poursuit sa progression à un rythme très élevé, avec une croissance de 11,3% du nombre de contrats Internet.

Sur le marché des **Professionnels**, la conquête sélective de nouveaux clients demeure une priorité. Le fonds de commerce compte 11 300 personnes fin 2010, détenant 14 880 comptes à vue (+ 2,9%).

Fonds de commerces **Professionnels** (en nombre)

au 31 décembre



Pour 46,8% d'entre eux, ces clients nous confient leur relation professionnelle et leur relation privée, et 32,8% sont équipés d'au moins 4 produits. Reflet de la confiance et de l'activité de la clientèle, le nombre de contrats monétiques destinés aux commerçants est en progression de 2,1%, et le nombre de clients équipés de l'offre packagée Convention Alliance est en hausse de 2,0%, avec un taux d'équipement de 56,2%.

Le contrat Protection Juridique se développe toujours avec succès, avec 606 contrats commercialisés en 2010, en hausse de 3,9%. Le nombre de Plans d'Épargne Interentreprises, produit d'épargne salariale dédié

aux petites entreprises, entrepreneurs individuels et professions libérales, est en progression toujours forte de 20,8% sur un an.

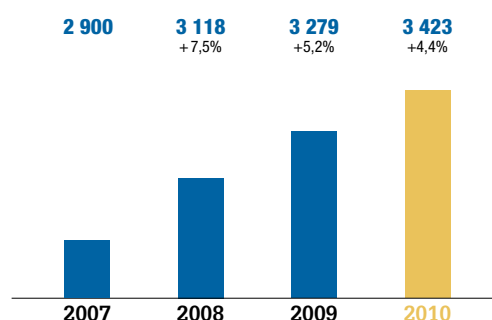
L'accès à la Banque via le site Internet dédié aux Professionnels connaît une hausse significative d'activité de 15,9% par rapport à 2009, avec 944 000 connexions.

Le fonds de commerce **Entreprises** compte plus de 3 400 clients, en hausse de 4,4%, et détenteurs de 4 300 comptes à vue (+1,6%). 67,8% des entreprises détiennent un contrat Internet actif, en progression de 7,9% sur l'année, générant 377 000 connexions, en hausse de 9,1%.

Fonds de commerces **Entreprises**

(nombre de sociétés actives)

au 31 décembre



Un baromètre* concurrentiel de mesure de la satisfaction clientèle, réalisé en 2010 auprès d'échantillons représentatifs de clients sur tous leurs marchés, a positionné les Banques du groupe Crédit du Nord en tête des principales banques françaises sur le marché des Particuliers, et ce, sur la majorité des thèmes cités : satisfaction globale client, image, confiance, relation avec le conseiller.

Par ailleurs, le Groupe se place parmi les meilleures banques sur le marché des Professionnels et sur celui des Entreprises.

Les résultats de ce baromètre sont le reflet de l'excellente qualité de notre relation avec nos clients, cœur de notre modèle de développement.

ACTIFS GÉRÉS

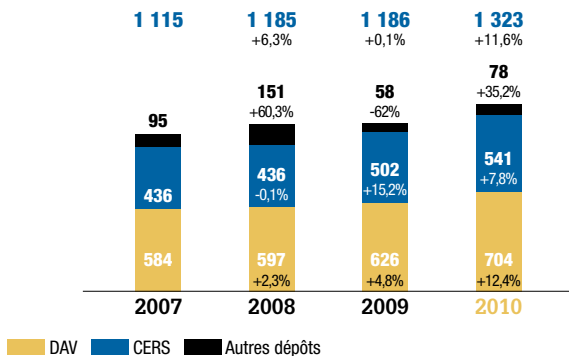
Les encours moyens d'actifs gérés (bilan et hors bilan) progressent de 5,5% à 3 355 M€. La croissance est particulièrement forte pour les Dépôts à Vue : +12,4%, sur chacun des marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises.

De la même façon l'épargne réglementée a progressé de 7,8% incluant le retour à une évolution positive des dépôts d'Epargne Logement. L'activité d'assurance-vie a poursuivi sa forte croissance en 2010, soutenue par les bonnes performances de notre service de Banque Privée. La collecte 2010 est en hausse de 11,9%, et l'encours moyen progresse de 13% sur l'année, dépassant 1 000 M€.

Si le faible niveau des taux d'intérêt a conduit à un certain désintérêt pour les OPCVM Court Terme, dont les encours moyens ont baissé de 22%, les encours d'OPCVM Moyen-Long Terme ont pour leur part progressé de 12%, et les encours de Plans d'Epargne en Actions de 9%.

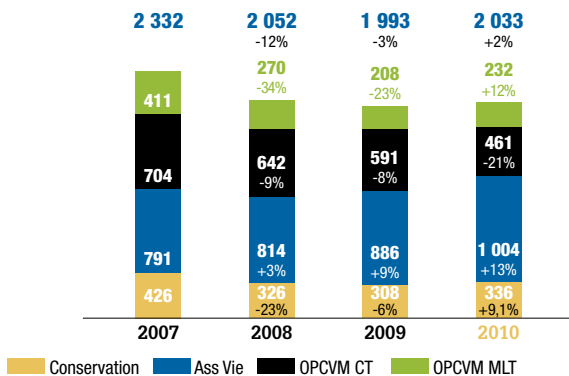
Encours de dépôts bilantiels (en M€)

moyenne annuelle



Encours d'épargne hors bilan (en M€)

moyenne annuelle



CRÉDITS

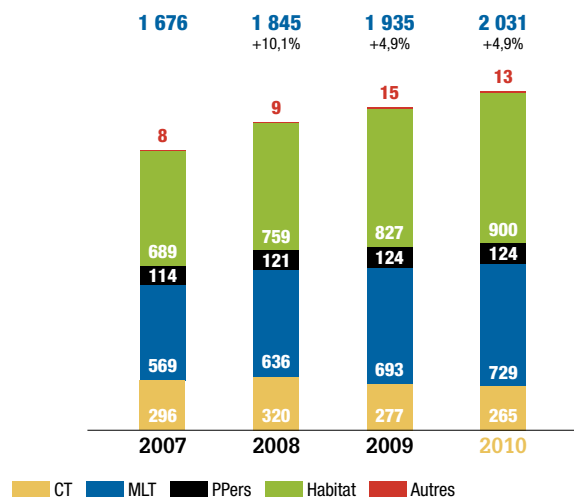
Dans un environnement économique encore marqué par la crise, notre production de crédit est restée importante, traduisant notre volonté d'accompagner nos clients, malgré l'atonie de la demande. Nos encours moyens de crédit sont ainsi en hausse de 4,9% en 2010, comme ils l'avaient été en 2009.

La vigueur du marché immobilier et le niveau historiquement bas des taux ont généré une croissance de 49% de notre production de crédits habitat, qui avoisine les 300 M€. Leur encours moyen est en hausse de 10,7%.

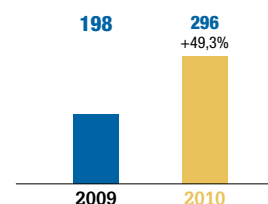
Cette production a strictement respecté les critères d'octroi prudentiels fixés par la Banque en matière d'apport personnel, taux d'endettement, durée maximum de 25 ans, crédits uniquement à taux fixe ou à taux variable capé.

Encours moyens crédits (en M€)

moyenne annuelle

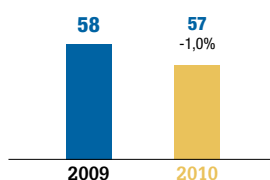


Production de crédits à l'habitat (en M€)



Face à une demande faible, la production de prêts personnels baisse de 1%, les encours moyens gardant une évolution positive de 1,8%.

Production de prêts personnels (en M€)

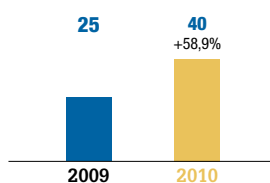


En revanche, l'encours de crédit revolving baisse de 1,2% : cette tendance résulte de l'activation moins soutenue des contrats existants, et du ralentissement de la souscription de nouveaux contrats.

Au niveau des Professionnels et Entreprises, la demande de crédits d'exploitation est restée faible, notamment sur la première partie de l'année. Leur encours moyen est en baisse (mais la tendance s'inverse en fin de période).

Le retour de la croissance de la production industrielle a fait redémarrer l'investissement productif. Les décaissements de crédit d'équipement à moyen et long terme sont en hausse. Leur encours moyen progresse de 4,5%. De la même façon, la production de crédit-bail mobilier augmente de 58,9%, et l'encours moyen de 4,1%.

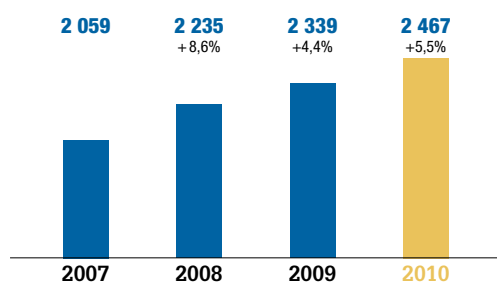
Production de crédits bail mobilier (en M€)



En incluant les engagements hors bilan, le total des Risques de la Banque voit son encours progresser de 5,5% à 2 467 M€, avec une accélération de la tendance sur les derniers mois de l'exercice.

Total risques (en M€)

moyenne annuelle



RESSOURCES HUMAINES

En équivalent temps plein, hors congés de longue durée, l'effectif appointé au 31/12/10 était de 563,3, contre 568,1 au 31/12/09 et 556,8 au 31/12/08.

Il incluait 3,1 CDD (contre 5,6) et 17 jeunes sous contrat de formation en alternance (contre 19).

Au cours de l'exercice, 58 personnes ont été embauchées en CDI et 51 départs ont été constatés, dont 16 départs à la retraite et 4 licenciements.

La Banque a accueilli 20 stagiaires école et 74 auxiliaires de vacances.

Les horaires de travail dépendent de la périodicité d'ouverture des agences et se situent dans la limite de 1607 heures par an pour les salariés à temps plein.

Le temps partiel est pratiqué par 15 collaboratrices. Le taux d'absentéisme s'est élevé à 5,24% en 2010 (contre 4,4% en 2009) avec 4 340 jours d'absence pour maladie (dont 3 710 \geq 5 jours), 3 232 jours pour maternité, 168 jours pour accidents du travail et de trajet.

La rémunération moyenne annuelle est passée de 32 946 € en 2009 à 33 328 € en 2010.

	Hommes	Femmes
Techniciens	27 158	25 156
Cadres	46 518	40 952

Hors effet de structure et ancienneté, et pour une même classification, les rémunérations hommes/femmes sont comparables.

Les relations avec les partenaires sociaux ont continué à se dérouler dans un climat confiant et constructif. 12 réunions du Comité d'Entreprise et 12 des Délégués du Personnel ont été tenues.

Des accords ont été conclus avec les partenaires sociaux portant sur :

- Négociation annuelle sur les salaires
- Accord d'Intéressement
- Avenants au PEE
- Accord en faveur de l'emploi et de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap
- Avenant au PERCO

Le CHSCT s'est réuni 5 fois. Il a été constaté 14 accidents du travail, dont 8 arrêts de travail.

La Banque a doté le Comité d'Entreprise de 315 K€, et consacré 576 K€ aux titres-repas, 91 K€ au logement, 32 K€ au transport, 337 K€ à la mutuelle de santé et 294 K€ à la prévoyance décès-incapacité de ses collaborateurs.

L'effort de formation est resté très important : 599 collaborateurs ont reçu un peu plus de 23 000 heures de formation (soit une moyenne de 5 jours dans l'année par personne formée). Comme les années précédentes, le coût de cette formation excède largement les obligations légales.

Les résultats de l'exercice permettent de répartir au Personnel 1,6 M€ au titre de la Participation légale et 2,4 M€ au titre de l'Intéressement aux Résultats.

Rémunérations des mandataires sociaux

La société, conformément à la loi du 3 juillet 2008, se réfère au code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

NOMS DES MANDATAIRES	Rémunération fixe perçue (€)	Rémunération variable perçue (€)	Jetons de présence reçus (€)	TOTAL	Avantages en nature
Tarneau Jean Loup Président Directeur Général	24 000	130 000	-	154 000	Logement - Voiture
Labat Saint Vincent Stéphane Directeur Général Délégué	90 000	25 000	-	115 000	Logement - Voiture
Decoster Dominique Administrateur	-	-	600	600	-
Gentin Frank Administrateur	-	-	1 200	1 200	-
Guibert Philippe Administrateur	-	-	3 000	3 000	-
Nougein Claude Administrateur	-	-	2 400	2 400	-
Richard Luc Administrateur	-	-	1 800	1 800	-
Rondinaud Frédéric Administrateur	-	-	2 400	2 400	-
Brabant Guy Administrateur	-	-	2 400	2 400	-
Andrée Madrangeas Administrateur	-	-	1 800	1 800	-
Millet Alain⁽¹⁾ Administrateur salarié	-	-	2 400	2 400	-
Bouchereau Annie⁽¹⁾ Administrateur salarié	-	-	2 400	2 400	-
TOTAL (en euros)	114 000	155 000	20 400	289 400	

Rémunérations des Commissaires aux Comptes

en euros (HT et sans les frais)	DELOITTE & ASSOCIÉS				CABINET LARRIBE VALVO			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	49 980	49 980	100 %	100 %	19 480	19 480	100 %	100 %
Missions accessoires								
Sous-total	49 980	49 980	100 %	100 %	19 480	19 480	100 %	100 %
Autres prestations, le cas échéant								
Juridique, fiscal, social								
Technologies de l'information								
Audit interne								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	49 980	49 980	100 %	100 %	19 480	19 480	100 %	100 %

(1) Versés au syndicat CFDT.

Solde des dettes fournisseurs à la clôture de l'exercice

en milliers d'euros

Echéances	Dettes	Echéances	Echéances	Echéances	Echéances	Echéances	TOTAL
J = date de clôture	Echues à la clôture	Entre J et J +30	Entre J +31 et J +45	Entre J +31 et J +45	Entre J +46 et J +60	Autres délais	Dettes fournisseurs
Fournisseurs	-	-	-	-	-	18,9	18,9

INVESTISSEMENTS

Les investissements ont totalisé 5 M€, comme en 2009, et ont notamment porté sur la création des nouvelles agences de Blois et Brive-Kennedy, l'agrandissement des agences de Limoges-Roussillon et Périgueux, la conservation du patrimoine immobilier et le renouvellement de matériels informatiques et de sécurité.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Banque Tarneaud, par sa culture et ses pratiques, adhère naturellement aux principes du développement durable, qui vise à satisfaire les besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures.

En maintenant un juste équilibre entre les contraintes du court terme et les préoccupations du long terme, elle recherche le respect des intérêts de tous ses partenaires : actionnaires, personnel, clients, fournisseurs, société civile et environnement.

Cet engagement fort de partenariat s'appuie sur les valeurs de professionnalisme, d'esprit d'équipe et d'innovation que les collaborateurs de la Banque Tarneaud partagent avec ceux de l'ensemble du Groupe.

Pour limiter la consommation d'énergie, la Banque a poursuivi l'installation de LED pour ses enseignes et panneaux d'affichage, de détecteurs de présence et de sèche-mains électriques.

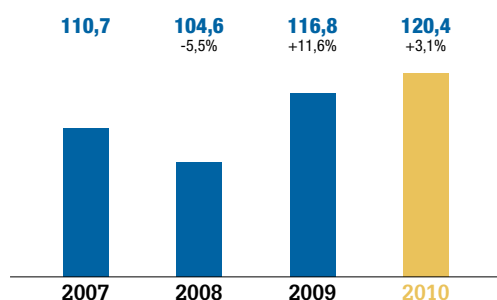
Pour les créations d'agences, les locaux doivent bénéficier des nouvelles normes d'isolation. Pour limiter les déplacements, la visioconférence est développée, et le covoiturage est favorisé. La consultation de la presse sur Internet se substitue aux abonnements papier. La clientèle est incitée à opter pour des relevés de compte sous forme électronique.

RÉSULTATS FINANCIERS

Le **Produit Net bancaire** comptable atteint 120,4 M€ en hausse de 3,1% :

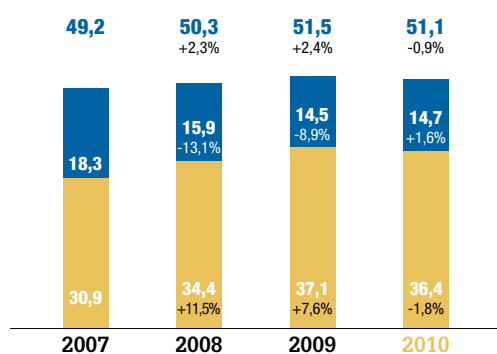
- La marge d'intérêts atteint 69,3 M€ (+ 6,3%) :
 - les intérêts nets progressent de 9,6% à 68,7 M€,
 - la contribution d'Etoile Gestion, positive de 2 M€ en 2009, disparaît en 2010, la participation ayant fait, fin 2009, l'objet d'un apport dans le cadre de l'opération Amundi,
 - le dividende reçu de Turgot Gestion II atteint 1,2 M€, contre 0,1 M€ en 2009,
 - la Provision PEL-CEL est dotée de 0,6 M€ contre une reprise de 0,4 M€ en 2009.

Produit net bancaire (en M€)



- Les Commissions baissent de 0,9% à 51,1 M€ :
 - les commissions de services baissent de 1,8% à 36,4 M€ en raison de la modification des modalités d'étalement des frais de dossier, sans laquelle l'évolution aurait été positive de 2%,
 - les commissions financières, après un retrait de 8,9% en 2009 du fait de la crise financière, retrouvent le chemin de la croissance à 14,7 M€ (+1,6%) malgré l'impact défavorable de la baisse des taux courts sur les commissions de gestion OPCVM.

Commissions nettes (en M€)



Services Financières

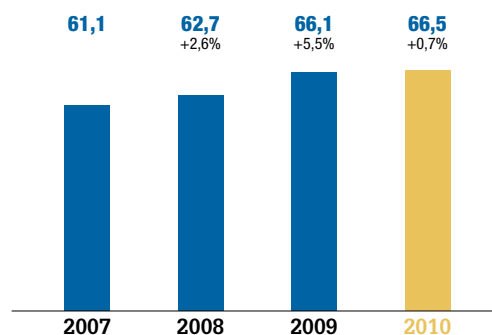
Hors éléments non récurrents (Etoile Gestion, Turgot Gestion II et Provision PEL-CEL), le PNB économique progresse de 4,9% à 119,8 M€.

Les **Frais Généraux et Amortissements** comptables progressent de 0,7% à 66,5 M€. Ils intègrent, eux aussi, des éléments exceptionnels pour 1,6 M€ hors lesquels la progression aurait été de 3,1% :

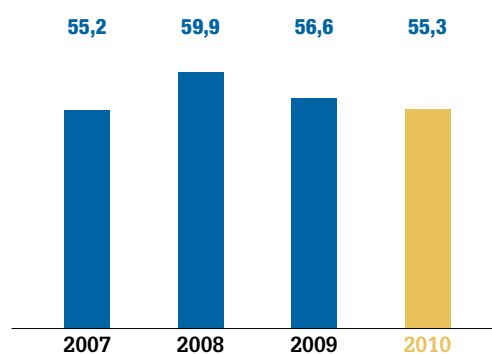
- les frais de personnel augmentent de 1,7% à 38,9 M€. ils incluent 5 M€ (+ 5,7%) de sommes reversées au Personnel au titre de la participation, de l'intéressement et de l'abondement au plan d'épargne-entreprise,
- les impôts et taxes apparaissent en baisse de 65% à 0,6 M€, du fait d'une restitution de 1,4 M€ de TVA. Le poste serait, hors cet élément exceptionnel, en hausse de 10,5% (notons la hausse de 11,5% de la Contribution Economique Territoriale à 1,6 M€),
- les autres charges progressent de 3,5% à 23,8 M€, et les amortissements de 6,2% à 3,2 M€.

Le **Coefficient d'Exploitation**, indicateur de notre productivité s'établit à 55,3 % contre 56,6% en 2009.

Charges d'exploitation (en M€)

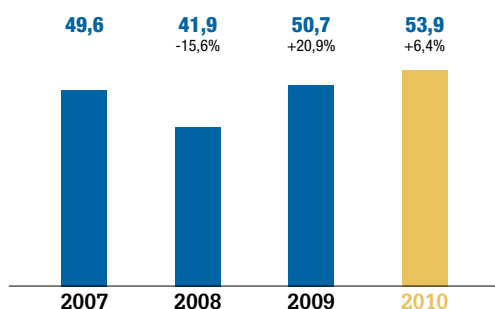


Coefficients d'exploitation (en %)



Le **Résultat Brut d'Exploitation** comptable progresse de 6,4% à 53,9 M€. Hors éléments non récurrents, la hausse est de 7,2%.

Résultat brut d'exploitation (en M€)



Le **Coût du Risque** s'inscrit pour 16,0 M€ en baisse de 14,1% sur le niveau très élevé atteint en 2009 du fait de la crise. Il représente 0,65% du total des engagements de la Banque, contre 0,80% en 2009, mais 0,38% en 2008. L'activité de crédit de la Banque s'adresse à une clientèle dont l'environnement économique, après la forte détérioration enregistrée en 2009, s'est améliorée de façon contrastée en 2010. Si le coût du risque sur les crédits aux particuliers demeure très faible, la sinistralité est toujours importante sur les TPE et les PME.

Dans ce contexte, la Banque a maintenu sa politique prudente de provisionnement : le taux de couverture des créances douteuses et contentieuses a ainsi été porté de 59,7% en 2009 à 62,3% en 2010.

Le **Résultat Net d'Exploitation** atteint 37,9 M€ (+18,3% et +20,7% en récurrent).

Les **Gains sur actifs immobilisés** avaient enregistré en 2009 une plus-value de 9,0 M€ liée à l'apport de notre participation Etoile Gestion dans l'opération Amundi. Ces gains sont ramenés en 2010 au niveau plus habituel de 0,1 M€.

L'**Impôt sur les bénéfices** progresse de 21,0% à 12,8 M€.

Le **Bénéfice Net** de l'exercice atteint ainsi 25,2 M€. Il se compare aux 30,5 M€ dégagés en 2009, mais si l'on retire de ce chiffre la plus-value Amundi de 9 M€, pour le moins exceptionnelle, la croissance du Bénéfice Net est de 17,0%.

DIVIDENDE

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale de fixer à 6,40 € le dividende revenant à chaque action, contre 5,70€ au titre de 2009 et 5,60€ au titre de 2008. La distribution globale atteindrait ainsi 10,6 M€, soit 42% du Bénéfice Net.

Dividendes distribués au titre des trois exercices précédents

Exercice 2009 ⁽¹⁾	5,70€ par action
Exercice 2008 ⁽¹⁾	5,60€ par action
Exercice 2007 ⁽¹⁾	7,00 € par action

(1) Ce dividende était éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES

en milliers d'euros	Situation nette au 31/12/09	Bénéfice distribué	Réserves et reports à nouveau	RÉSULTAT	Situation nette au 31/12/10
Capital	26 529	-	-	-	26 529
Prime d'émission	26 169	-	-	-	26 169
Réserves + Report à nouveau	108 268	-	21 055	-	129 323
Résultat 2009	30 506	- 9 451	- 21 055	-	-
Résultat 2010		-	-	25 245	25 245
TOTAL	191 472	- 9 451	0	25 245	207 266

RÉPARTITION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2010, la participation du Crédit du Nord était inchangée à 80%. Le FCPE Actions Banque Tarneaud détient 4,02 % du capital : investi essentiellement en actions de la Banque, ce FCPE est l'un des supports de placement que peuvent choisir les salariés de la Banque dans le cadre du Plan Epargne Entreprise.

La Banque ne détient aucune action propre.

COURS DE BOURSE

L'action Banque Tarneaud, cotée sur Euronext Paris, a évolué de 108 € fin 2009 à 118 € fin 2010, après paiement d'un dividende de 5,70 €. Le cours le plus haut (129,90 €) a été atteint le 28/07/10 et le plus bas (100,40 €) le 07/05/10.

Si l'on considère l'évolution du cours de l'action durant les 10 dernières années, il est passé de 95,90 € fin 2000 (l'indice CAC 40 était alors à 5926) à 118€ fin 2010 (CAC 40 : 3 691), et le cumul des dividendes encaissés au cours des 10 derniers exercices a été de 56,60 €.

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE

Il est proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires de modifier les statuts pour passer au modèle Directoire/Conseil de Surveillance qui paraît mieux adapté à la gouvernance de la Banque pour les prochaines années.

PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2010, dans un environnement économique encore peu porteur, avec un marché boursier erratique, la Banque Tarneaud a globalement tenu ses objectifs :

- sur le plan commercial, après un début d'année laborieux, les ambitions ont été assez largement atteintes sur les marchés Particuliers et Entreprises, plus moyennement sur le marché Professionnels. La croissance des fonds de commerce sur ces trois marchés est significative, et les nouveaux clients sont de bonne qualité. Les agences ouvertes au cours de ces dernières années ont apporté la contribution espérée à ces performances,
- sur le plan financier, la croissance des résultats récurrents dépasse l'ambition budgétaire, malgré un coût du risque encore élevé quoiqu'en diminution.

Le lourd investissement en formation (plus de 6% de la masse salariale) porte ainsi ses fruits avec une nette amélioration de l'efficacité administrative et commerciale.

En 2011, le réseau sera complété d'une 75^{ème} agence à La Rochelle Sautel, septième implantation en Charente Maritime.

L'exercice démarre sur de bonnes bases, comme en témoignent les résultats commerciaux des premières semaines. Sauf imprévu et/ou dégradation sensible de l'environnement, la Banque devrait confirmer en 2011 la pertinence de son modèle de banque régionale fondé sur la proximité et la qualité de la relation avec le client, et sur une répartition équilibrée de son portefeuille d'activités entre les marchés des Particuliers, des Professionnels et des Entreprises et Institutionnels.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ au cours des cinq derniers exercices

(Art. L.225-74, L.225-76, L.225-91 du Code du Commerce)

	2006	2007	2008	2009	2010
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social (en euros)	26 529 328	26 529 328	26 529 328	26 529 328	26 529 328
Nombre d'actions émises	1 658 083	1 658 083	1 658 083	1 658 083	1 658 083
Résultat global des opérations effectives (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes ⁽¹⁾	140 977	158 938	170 167	157 420	149 153
Produit Net Bancaire	104 888	110 711	104 571	116 750	120 424
Bénéfices avant impôts, amortissements et provisions	47 723	49 172	44 660	61 630	56 986
Impôts sur les bénéfices	12 372	13 965	11 473	10 552	12 769
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	23 972	27 393	21 916	30 506	25 245
Montant des bénéfices distribués	10 777	11 606	9 285	9 451	10 612
Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
Bénéfices après impôts, mais avant amortissements et provisions	21,31	21,23	20,01	30,81	26,67
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	14,45	16,52	13,21	18,40	15,23
Dividende versé à chaque action	6,50	7,00	5,60	5,70	6,40
Personnel					
Nombre de salariés ⁽²⁾	606	600	602	594	598
Montant de la masse salariale (en milliers d'euros)	21 598	21 183	21 866	22 827	22 761
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.) (en milliers d'euros)	7 974	8 195	8 873	9 520	9 450

(1) Défini comme la somme des produits d'exploitation bancaire et des produits accessoires, nette des intérêts payés sur swaps. (2) Effectif inscrit.

Le conseil d'administration demande à l'assemblée générale :

- d'approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/10,
- d'affecter le résultat de l'exercice 2010,
- de ratifier la cooptation d'administrateurs,
- d'acter la modification du mode d'administration et de direction de la société,
- d'approuver les nouveaux statuts,
- de nommer les membres du conseil de surveillance...

Résultats financiers

Bilan au 31 décembre 2010

ACTIF (en milliers d'euros)

	Notes	2009	2010
Caisse, Banques Centrales, CCP		33 613	47 694
Effets publics et valeurs assimilées			
Créances sur les Etablissements de Crédit	1	329 654	324 242
Opérations avec la clientèle	2	1 965 689	2 166 325
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	102 912	102 287
Actions et autres titres à revenu variable	3	321	297
Participations et autres titres détenus à long terme	4	12 454	12 314
Parts dans les entreprises liées	4	28	28
Crédit-bail et Location avec option d'achat			
Location simple			
Immobilisations incorporelles	5	12 234	12 292
Immobilisations corporelles	5	17 238	17 505
Capital souscrit non versé			
Actions propres			
Autres actifs	6	21 054	19 980
Comptes de régularisation	6	15 808	16 434
TOTAL DE L'ACTIF		2 511 005	2 719 398

HORS BILAN (en milliers d'euros)

	2009	2010
ENGAGEMENTS DONNÉS		
Engagements de Financement	220 342	249 556
Engagements de Garantie	204 367	221 696
Engagements sur Titres	67	90
ENGAGEMENTS REÇUS		
Engagements de Financement	-	140 000
Engagements de Garantie	635 809	790 415
Engagements sur Titres	67	90

PASSIF (en milliers d'euros)

	Notes	2009	2010
Banques centrales, CCP			
Dettes envers les Etablissements de crédits	8	99 413	110 183
Opérations avec la clientèle	9	1 251 495	1 445 525
Dettes représentées par un titre	10	904 645	886 066
Autres passifs	7	18 139	22 999
Comptes de régularisation	7	33 189	32 573
Provisions pour risques et charges	11	12 652	14 786
Dettes subordonnées			
Fonds pour risques bancaires généraux			
Capitaux propres hors FRBG	13	191 472	207 266
Capital souscrit		26 529	26 529
Primes d'émission		26 169	26 169
Réserves	14	108 230	129 280
Provisions Réglementées et subvent. d'investissement			
Report à nouveau		38	43
Résultat de l'exercice		30 506	25 245
TOTAL DU PASSIF		2 511 005	2 719 398

Compte de résultats

COMPTE DE RÉSULTATS (en milliers d'euros)

	Notes	2009	2010
Intérêts nets et revenus divers	18-20-21-22-23	65 214	69 332
Commissions nettes	19	51 536	51 092
PRODUIT NET BANCAIRE	17	116 750	120 424
Charges de personnel	24	-38 283	-38 928
Impôts et taxes	25	-1 828	-636
Autres charges	25	-22 966	-23 771
Amortissements	26	-3 023	-3 209
TOTAL FRAIS GÉNÉRAUX		-66 100	-66 544
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		50 650	53 880
Coût du risque	27	-18 600	-15 973
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		32 050	37 907
Gain ou perte sur actif immobilier	28	9 008	107
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		41 058	38 014
Résultat exceptionnel			
Impôts sur les bénéfices	29	-10 552	-12 769
Dot/rep. Provisions réglementées			
RESULTAT NET		30 506	25 245
Résultat par action (en euros)		18,40	15,23

Annexes aux comptes

PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes individuels de la Banque Tarneaud ont été établis conformément aux dispositions du règlement n° 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire applicable aux établissements de crédit, ainsi qu'aux principes comptables généralement admis dans la profession bancaire française. La présentation des états financiers est conforme aux dispositions du règlement n° 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable relatif aux états de synthèse individuels des entreprises relevant du CRBF, modifié par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2005-04 du 3 novembre 2005.

CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES RELATIFS À L'EXERCICE 2010

La Banque Tarneaud a appliqué au 1^{er} janvier 2010 :

- le règlement n° 2009-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 3 décembre 2009 relatif à la comptabilisation des commissions reçues par un établissement de crédit et des coûts marginaux de transaction à l'occasion de l'octroi ou de l'acquisition d'un concours. L'application prospective de ce règlement a entraîné une charge sur l'exercice de 1 181 K€,
- le règlement n° 2010-04 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 octobre 2010 relatif aux transactions entre parties liées et aux opérations non inscrites au bilan modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n°91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit,
- le règlement n° 2010-08 de l'Autorité des Normes Comptables du 7 octobre 2010 relatif aux publications annuelles et trimestrielles modifiant le règlement du Comité de la Réglementation Bancaire n° 91-01 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT À LA CLIENTÈLE

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle figurent au bilan pour leur valeur nominale. Elles sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature des concours : pour les établissements de crédit, créances à vue (comptes ordinaires et opérations au jour le jour) et créances à terme ; pour la clientèle, créances commerciales, comptes ordinaires et autres concours à la clientèle.

Ces créances intègrent les crédits consentis ainsi que les opérations de pensions non livrées, effectuées avec ces agents économiques. Les intérêts courus sur les créances sont portés en comptes de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées d'après leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue (dépôts à vue, comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit, comptes d'épargne à régime spécial et autres dépôts pour la clientèle. Ces dettes intègrent les opérations de pensions non livrées.

Les intérêts courus sur ces dettes sont portés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : bons de caisse et bons d'épargne, titres de créances négociables, obligations, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées.

Les intérêts courus à verser attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties de manière actuarielle sur la durée de vie des emprunts concernés.

La charge correspondante est inscrite en charges d'intérêts au compte de résultat.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ À TITRE INDIVIDUEL

Conformément au règlement n° 2002-03 du Comité de la Réglementation Comptable publié le 12 décembre 2002, dès lors qu'un engagement est porteur d'un risque de crédit avéré, rendant probable la non-perception par la Banque Tarneaud de tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, conformément aux dispositions contractuelles initiales, et nonobstant l'existence de garanties, l'encours afférent est classé en encours douteux. En tout état de cause, le déclassement des crédits en encours douteux est effectué s'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances immobilières et neuf mois pour les créances sur des collectivités locales) ou si, indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré, ou s'il existe des procédures contentieuses.

Les découverts non autorisés sont qualifiés d'encours douteux au plus tard à l'issue d'une période de trois mois de dépassement continu des limites portées à la connaissance de la clientèle de particuliers et des limites résultant de convention de droit ou de fait avec les autres catégories de clientèles.

Pour un débiteur donné, le classement d'un encours en créances douteuses entraîne, par "contagion", un classement identique de l'ensemble des encours et engagements sur ce débiteur, nonobstant l'existence de garanties.

Les encours douteux et douteux compromis donnent lieu à constitution de dépréciations pour créances douteuses et douteuses compromises à hauteur des pertes probables, inscrites directement en minoration d'actif.

Le montant de la dépréciation pour créances douteuses et douteuses compromises est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisé au taux d'intérêt effectif d'origine des créances. Les créances ainsi dépréciées génèrent ensuite un produit d'intérêts, calculé par application du taux d'intérêt effectif à la valeur nette comptable des créances. Les dotations et reprises de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont présentées en "Coût du risque".

Les créances douteuses peuvent être reclassées en encours sains lors-

que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. De même, les créances douteuses ayant fait l'objet d'une restructuration peuvent être reclassées en encours sains.

Lorsque les conditions de solvabilité d'un débiteur sont telles qu'après une durée raisonnable de classement dans les encours douteux, le reclassement d'une créance en encours sain n'est plus prévisible, cette créance est spécifiquement identifiée comme encours douteux compromis. Cette identification intervient à la échéance du terme ou à la résiliation du contrat, et, en tout état de cause, un an après la classification en encours douteux, à l'exception des créances douteuses pour lesquelles les clauses contractuelles sont respectées et de celles assorties de garanties permettant leur recouvrement. Sont également considérées comme créances douteuses compromises les créances restructurées pour lesquelles le débiteur n'a pas respecté les échéances fixées.

SAINS SOUS SURVEILLANCE ("3S")

La Banque Tarneaud a créé, au sein de la classe de risque des "Sains", une subdivision intitulée "Sains sous surveillance" justifiant une surveillance rapprochée qui comprend des dossiers présentant des critères de dégradation du risque depuis l'octroi.

Une étude réalisée sur l'historique a permis de déterminer des taux moyens de déclassement en douteux et de dépréciation, régulièrement réactualisés. C'est à partir de ces taux appliqués à un ensemble de créances sélectionnées de manière homogène que cette dépréciation est calculée.

DÉPRÉCIATION SECTORIELLE POUR RISQUE DE CRÉDIT

Ces dépréciations, qui ne sont pas individualisées par dossier, couvrent plusieurs natures de risques, dont le risque sectoriel régional (risque global sur des secteurs de l'économie régionale fragilisés par une conjoncture défavorable spécifique). La des Risques de la Banque Tarneaud répertorie régulièrement les secteurs d'activité pour lesquels il existe un risque avéré de défaut à court terme, compte tenu d'événements nouveaux de nature à les fragiliser durablement. Un taux de pas-

sage en douteux est alors appliqué aux encours ainsi répertoriés pour déterminer le volume des créances douteuses. L'encours global de ces créances est ensuite déprécié à partir de taux de dépréciation, qui sont déterminés en fonction des taux moyens historiques des clients douteux, ajustés à dire d'expert pour chaque secteur d'activité en fonction de la conjoncture sectorielle.

PORTEFEUILLE TITRES

Les titres sont classés en fonction de leur nature (effets publics et assimilés, obligations et autres titres à revenu fixe, actions et autres titres à revenu variable) et de leur portefeuille de destination (transaction, placement, investissement, titres de participation et filiales, autres titres détenus à long terme, titres de l'activité de portefeuille).

Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés au bilan en date de règlement-livraison.

Pour chaque catégorie de portefeuille, les règles de classement et d'évaluation appliquées, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n°2008-17 du Comité de la réglementation comptable sont les suivantes :

Titres de transaction

Sont considérés comme des titres de transaction l'ensemble des interventions sur des marchés liquides, effectuées dès l'origine dans le but de revendre les titres ou de les placer auprès de la clientèle, à brève échéance. À la clôture de l'exercice, les titres font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté en compte de résultat.

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

Les titres de transaction qui ne sont plus détenus avec l'intention de les revendre à court terme, ou qui ne sont plus détenus dans le cadre d'une activité de mainteneur de marché ou pour lesquels la gestion spécialisée de portefeuille dans le cadre de laquelle ils sont détenus ne présente plus un profil récent de prise de bénéfices à court terme peuvent être transférés dans les catégories "titres de placement" ou

"titres d'investissement" si :

- une situation exceptionnelle du marché nécessite un changement de stratégie de détention,
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Les titres ainsi transférés sont inscrits dans leur nouvelle catégorie à leur valeur de marché à la date du transfert.

Titres de placement

Ce sont les titres qui ne sont inscrits ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement, ni parmi les titres de participation et filiales, les autres titres détenus à long terme et les titres de l'activité de portefeuille.

Les titres de placement sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. Les intérêts courus à l'achat sont inscrits, le cas échéant, dans des comptes rattachés.

La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est estimée sur la base du cours le plus récent, pour les titres cotés, et d'après leur valeur probable de négociation, pour les titres non cotés.

Les moins-values latentes issues de cette évaluation donnent lieu à la constitution d'une dépréciation; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres de placement peuvent être transférés dans la catégorie "titres d'investissement" si :

- une situation exceptionnelle de marché nécessite un changement de stratégie de détention,
- ou si les titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si la Banque Tarneaud a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Titres d'investissement

Sont considérés comme des titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, et financés par des ressources permanentes affectées. La différence entre la valeur à la date d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres est étalée prorata temporis sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement. L'étalement de cette différence est réalisé en utilisant la méthode actuarielle.

Lors de l'arrêté comptable, les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne font pas l'objet d'une dépréciation. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

Titres de participation et filiales

Sont considérés comme titres de participation et filiales, les titres de sociétés dont une fraction du capital (10% à 50% pour les participations, plus de 50% pour les filiales) est détenue de façon durable. Ils sont comptabilisés à leur prix de revient, frais d'acquisition exclus.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Autres titres détenus à long terme

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les investissements réalisés par la Banque Tarneaud dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice des titres, sans toutefois exercer une influence dans sa gestion en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

À la clôture de l'exercice, il est procédé à une estimation de la valeur des titres sur la base de leur valeur d'usage, déterminée principalement selon la méthode de la valeur d'actif net. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation; les plus-values potentielles ne sont pas comptabilisées.

Titres de l'activité de portefeuille

Sont considérés comme des titres de l'activité de portefeuille les investissements réalisés de façon régulière, avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice,

ni de participer activement à sa gestion opérationnelle. C'est le cas des titres détenus dans le cadre de l'activité de capital-risque.

Ces titres sont inscrits à leur coût d'acquisition, frais exclus. À la clôture de l'exercice, ils sont évalués à leur valeur d'utilité, déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue, et tenant compte de l'horizon de détention envisagé. Les moins-values latentes issues de cette évaluation font l'objet d'une dépréciation; les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Revenus du portefeuille titres

Les revenus des actions, dividendes et acomptes sur dividendes sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement. Les revenus des obligations sont inscrits prorata temporis en résultat. Les intérêts courus à l'achat sont portés dans un compte de régularisation.

Résultats sur cessions de titres

Les plus ou moins-values sont déterminées par rapport à la valeur brute des titres cédés, les frais de cession étant imputés sur le résultat de cession.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations acquises antérieurement au 31 décembre 1976 sont inscrites au bilan à leur valeur d'utilité estimée selon les règles de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises postérieurement à cette date le sont à leur coût d'acquisition.

Les coûts d'emprunts correspondant à l'acquisition, ou à la période de construction des immobilisations nécessitant une longue période de préparation, sont incorporés au coût d'acquisition, de même que les frais directement attribuables. Les subventions d'investissement reçues sont déduites du coût des actifs concernés.

Les logiciels créés en interne sont immobilisés et amortis, à l'identique des progiciels acquis, dès lors qu'il s'agit de projets informatiques d'un montant significatif et déclarés stratégiques par la Banque Paribas qui en attend des bénéfices futurs.

Conformément à l'avis n° 31 émis en 1987 par le Conseil National de la Comptabilité, le coût de développement qui est immobilisé comprend les seuls coûts liés à la conception détaillée, la programmation, la réalisation de tests et jeux d'essai et l'élaboration de la documentation technique.

Dès qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, principalement suivant le mode linéaire. Le cas échéant, la valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable.

Lorsqu'un ou plusieurs composants d'une immobilisation ont une utilisation différente ou procurent des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble, ces composants sont amortis sur leur propre durée d'utilité.

Pour les immeubles d'exploitation, la Banque Paribas a appliqué cette approche en retenant à minima les composants et durées d'amortissements suivants :

Infrastructures

Gros œuvre	50 ans
Étanchéité, toiture	20 ans
Façades	30 ans

Installations techniques

Ascenseurs	10 à 30 ans
Installations électriques	
Groupes électrogènes	
Climatisation, désenfumage	
Chauffage	
Installations de sûreté et de surveillance	
Plomberie, canalisations	
Protection incendie	

Agencements

Finitions, second œuvre, abords	10 ans
---------------------------------	--------

Concernant les autres catégories d'immobilisations, les durées d'amortissement retenues ont été déterminées en fonction des durées estimées d'utilité des biens considérés :

Matériel de sécurité et de publicité	5 ans
Matériel de transport	4 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans
Logiciels créés ou acquis	3 à 5 ans

Ces durées d'amortissement sont indicatives et peuvent varier en fonction des caractéristiques spécifiques de l'immobilisation.

Les terrains, les droits aux baux et les fonds de commerce ne donnent pas lieu à un amortissement. Les immobilisations font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur.

Lorsqu'une dépréciation est enregistrée en résultat, elle peut être reprise lorsque les conditions qui ont conduit à sa constatation sont modifiées. Cette dépréciation vient réduire la base amortissable et modifie ainsi de manière prospective le plan d'amortissement de l'actif déprécié.

Les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'une revue annuelle ; dans le cas où il convient de modifier les données, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

PROVISIONS

Les provisions, autres que celles afférentes à des avantages du personnel et aux crédits, représentent des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Leur constitution est subordonnée à l'existence d'une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant estimé de la sortie de ressources est alors actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que l'effet de cette actualisation présente un caractère significatif.

ENGAGEMENTS SUR LES CONTRATS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

Les comptes et les plans d'épargne-logement proposés à la clientèle de particuliers (personnes physiques) dans le cadre de la loi n° 65-554 du 10 juillet 1965 associent une phase de collecte de ressources sous forme d'épargne rémunérée et une phase d'emploi de ces ressources sous forme de prêts immobiliers, cette dernière phase étant réglementairement conditionnée, et dès lors indissociable, de la phase de collecte.

Les dépôts ainsi collectés et les prêts accordés sont enregistrés au coût amorti.

Ces instruments génèrent pour la Banque Tarneaud des engagements de deux natures : une obligation de prêter au client dans le futur à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat et une obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée.

Les engagements aux conséquences défavorables pour la Banque Tarneaud font l'objet de provisions présentées au passif du bilan et dont les variations sont enregistrées en " Produit net bancaire " au sein de la marge d'intérêt. Ces provisions ne sont relatives qu'aux seuls engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement existant à la date de calcul de la provision.

Les provisions sont calculées sur chaque génération de plans d'épargne-logement d'une part, sans compensation entre les engagements relatifs à des générations différentes de plans d'épargne-logement, et sur l'en-

semble des comptes d'épargne-logement qui constitue une seule et même génération d'autre part.

Sur la phase d'épargne, les engagements provisionnables sont évalués par différence entre les encours d'épargne moyens attendus et les encours d'épargne minimum attendus, ces deux encours étant déterminés statistiquement en tenant compte des observations historiques des comportements effectifs des clients.

Sur la phase crédit, les engagements provisionnables incluent les encours de crédits déjà réalisés mais non encore échus à la date d'arrêté ainsi que les crédits futurs considérés comme statistiquement probables sur la base des encours au bilan à la date de calcul d'une part et des observations historiques des comportements effectifs des clients d'autre part.

Une provision est constituée dès lors que les résultats futurs prévisionnels actualisés sont négatifs pour une génération donnée. Ces résultats sont mesurés par référence aux taux offerts à la clientèle particulière pour des instruments d'épargne et de financement équivalents, en cohérence avec la durée de vie estimée des encours et leur date de mise en place.

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME OU CONDITIONNELS

Contrats d'échange de taux d'intérêt

Cette catégorie recouvre les opérations d'échange de taux (swaps), les FRA, caps, floors, collars et les options de taux, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 90-15 modifié.

Ces contrats sont classés, dès leur origine, en quatre catégories, comptabilisées dans des comptes clairement séparés les uns des autres.

Les risques et les résultats de chaque catégorie font l'objet d'un suivi spécifique :

- a) les contrats ayant pour objet de maintenir des positions ouvertes afin, le cas échéant, de bénéficier de l'évolution des taux. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes latentes, déterminées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, sont provisionnées. Les gains latents ne sont pas comptabilisés.

- b)** les contrats ayant pour objet de couvrir le risque de taux d'intérêt affectant un élément ou un ensemble d'éléments homogènes (contrats dits de "microcouverture"). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat de manière identique à ceux relatifs à l'élément couvert. Il en est de même pour les gains et pertes latents.
- c)** les contrats ayant pour objet de couvrir et de gérer le risque global de taux d'intérêt de l'établissement (contrats dits de "macrocouverture"). Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat prorata temporis. Les pertes et gains latents, déterminés par comparaison entre la valeur comptable et la valeur de marché, ne sont pas comptabilisés.
- d)** les contrats ayant pour objet de permettre une gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction. Les charges et produits relatifs à ces contrats sont inscrits en compte de résultat, symétriquement à ceux relatifs à des opérations effectuées en sens inverse. Cette symétrie est respectée en évaluant les contrats à leur valeur de marché et en comptabilisant les variations de valeur d'un arrêté à l'autre.

Autres instruments financiers à terme

Cette catégorie recouvre les futures, les contrats Matif, les options de taux sur marchés organisés et les options de change, qui sont comptabilisés suivant le règlement CRB 88-02 modifié.

Les appels de marge payés ou perçus sur futures et contrats Matif à caractère spéculatif, ou sur contrat assurant la couverture d'une opération soumise à une évaluation à un prix de marché, sont directement enregistrés en résultat.

Lorsqu'il s'agit de contrats de couverture dont l'élément couvert n'est pas évalué à un prix de marché, les appels de marge sont enregistrés en comptes d'attente pour être, au dénouement des contrats, répartis prorata temporis sur la durée restant à courir des opérations couvertes. Les primes payées ou perçues sont enregistrées dans des comptes d'attente.

Les primes sur options non dénouées sur marchés organisés sont réévaluées en date d'arrêté, la réévaluation étant traitée de façon identique aux appels de marge.

Lors du dénouement de l'option, les primes sont soit enregistrées immédiatement en résultat (options spéculatives, options de couverture lorsque l'élément couvert est évalué à un cours de marché), soit réparties pro-

rata temporis sur la durée de vie résiduelle des opérations couvertes (options de couverture lorsque l'élément couvert n'est pas évalué à un cours de marché).

OPÉRATIONS DE CHANGE

En date d'arrêté comptable, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros au cours comptant de la devise. Les écarts de change latents ou réalisés sont enregistrés en résultat.

Les contrats de change sont évalués au cours du change comptant en vigueur à la date d'arrêté. Les contrats de change à terme sont évalués au cours du terme restant à courir à la date d'arrêté, avec impact des variations de juste valeur en résultat.

GARANTIES DONNÉES ET REÇUES

Les garanties données d'ordre de la clientèle ou des établissements de crédit sont enregistrées en hors-bilan à hauteur des engagements. Quant aux garanties reçues, seules sont recensées celles des établissements de crédit, états, administrations publiques et collectivités locales.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Si nécessaire, ces garanties et engagements de financement font l'objet de provisions.

ENGAGEMENTS SOCIAUX

La Banque Tarneaud suit la recommandation 2003-R01 du Conseil National de la Comptabilité, relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les avantages postérieurs à l'emploi

Les engagements au titre des régimes nationaux obligatoires sont couverts par des cotisations prises en charge au fur et à mesure de leur versement à des organismes de retraite indépendants, qui gèrent ensuite le paiement des pensions. Les engagements à prestations définies, quant à eux, sont évalués selon une méthode actuarielle.

Ils recouvrent plusieurs types d'engagements, et notamment les engagements résiduels de retraite professionnelle. En effet, depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu de l'accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la Banque Tarneaud n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels, mais à des caisses ARRCO-AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis-à-vis des retraités actuels et des agents en activité (pour la période d'activité à la Banque Tarneaud avant le 31 décembre 1993).

Ces engagements sont évalués, pour la Banque Tarneaud, par un actuaire indépendant, deux fois par an, l'évaluation retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent. Les engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe au bilan.

Sont également classifiés dans cette catégorie les indemnités de fin de carrière, les plans de retraite supplémentaire, ainsi que le régime des retraités concernant la prévoyance et l'assistance médicale. Ces engagements, leurs couvertures et les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe. L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées, deux fois par an, celle retenue au 31 décembre étant réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Conformément à l'avis 2004/A publié le 21 janvier 2004 par le Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, la Banque Tarneaud comptabilise selon un mode linéaire, sur la durée du régime, l'ensemble des modifications liées à la loi n° 2003-775 du 21 août 2003, portant réforme des retraites.

Les "écarts actuariels", déterminés par régime, incluent, d'une part, les effets des différences entre les hypothèses actuarielles retenues antérieurement et la réalité constatée, et, d'autre part, les effets des changements d'hypothèses actuarielles.

Concernant spécifiquement les avantages postérieurs à l'emploi, ces écarts actuariels ne sont partiellement comptabilisés en résultat que lorsqu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'obligation (méthode dite "du corridor").

La fraction de ces écarts alors comptabilisée est égale à l'excédent défini ci-avant, divisé par la durée de vie active moyenne résiduelle des bénéficiaires du régime. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à leur valeur vénale en date d'arrêt.

Les autres avantages à long terme

Le personnel de la Banque Tarneaud peut bénéficier d'un compte épargne-temps, ainsi que de primes liées à l'ancienneté.

Ces engagements sont évalués selon la même méthode actuarielle décrite au paragraphe précédent, et sont intégralement provisionnés, y compris les écarts actuariels. Les différents engagements et leurs couvertures, ainsi que les principales hypothèses retenues, sont détaillés en note annexe.

L'évaluation des engagements est effectuée par un actuaire indépendant, une fois par an.

Pour les engagements hors compte épargne-temps l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données au 31 août précédent.

Pour les engagements liés au compte épargne-temps, l'évaluation retenue au 31 décembre est réalisée sur la base des données à cette date.

INTÉRÊTS ET COMMISSIONS

Les intérêts ainsi que les commissions assimilées à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis.

Les commissions sont enregistrées en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services ponctuels sont comptabilisées immédiatement en résultat. Les commissions acquises rémunérant des services continus sont étalées sur la durée de vie de la prestation fournie.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement du rendement effectif de l'instrument financier.

IMPÔTS

Tous les impôts et taxes (hors impôt sur les bénéfices) payés ou non dans l'exercice, dont l'assiette se réfère à des éléments de l'exercice, sont comptabilisés dans les charges de celui-ci.

Impôt courant

En France, le taux normal de l'impôt sur les sociétés est de 33,33%. S'y ajoute une Contribution Sociale de 3,3% (après application d'un abattement de 0,763 million d'euros) instaurée en 2000.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, les plus-values à long terme sur titres de participation de sociétés à prépondérance immobilière sont imposées à 15%, alors que les plus-values sur autres titres de participation sont exonérées sous réserve d'une quote-part pour frais et charges de 5% du résultat net des plus-values de cessions de l'exercice.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés (à l'exception d'une quote-part de frais et charges équivalente à 5% des dividendes versés).

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuille titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits

auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans le compte de résultat dans la rubrique "Impôt sur les bénéfices".

Impôt différé

Des impôts différés doivent être calculés sur la base de toutes les différences entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, lorsque ces différences ont une incidence sur les paiements futurs d'impôt.

Les impôts différés sont calculés sur la base du taux d'impôt voté ou quasi voté qui devrait être en vigueur au moment où la différence temporaire se retournera. Lors d'un changement de taux d'imposition, l'effet correspondant est enregistré en résultat dans la rubrique "Impôt sur les bénéfices".

La Banque Paribas constate des actifs d'impôt différé sur les différences temporaires, déficits reportables et amortissements réputés différés dont il juge probable l'imputation sur les résultats fiscaux futurs.

Ces impôts sont calculés avec la méthode du report variable, en prenant en compte le taux de l'impôt en vigueur (y compris les majorations temporaires) l'année de l'imputation sur le résultat fiscal.

Le montant des impôts différés actifs et passifs ainsi constatés est détaillé en note annexe.

Notes annexes

au bilan et aux comptes de résultats

NOTE 1 CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Comptes à vue	176 259	155 790	-11,61
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs reçues en pension au jour le jour			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	16	35	118,75
Total des créances à vue	176 275	155 825	-11,60
Comptes et prêts à terme	153 061	168 066	9,80
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrés à terme			
Prêts subordonnés et titres participatifs			
Intérêts à recevoir (créances rattachées)	318	351	10,38
Total des créances à terme	153 379	168 417	9,80
TOTAL	329 654	324 242	-1,64

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total 2010
Comptes et prêts à terme	78 066	25 000	65 000	-	168 066
Titres et valeurs reçus en pension à terme					
Prêts subordonnés et titres participatifs					
TOTAL	78 066	25 000	65 000	-	168 066

NOTE 2 CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Créances commerciales	47 147	42 619	-9,60
Intérêts à recevoir			
Total des créances à vue	47 147	42 619	-9,60
Autres concours à la clientèle	1 688 443	1 851 422	9,65
Prêts subordonnés, titres participatifs			
Titres reçus en pension livrée			
Valeurs non imputées	10 320	28 667	177,78
Intérêts à recevoir	4 962	5 209	4,98
Total des autres concours à la clientèle	1 703 725	1 885 298	10,66
Comptes ordinaires débiteurs	161 673	182 206	12,70
Intérêts à recevoir	2 112	2 123	0,52
Total des comptes ordinaires débiteurs	163 785	184 329	12,54
Sous-total créances saines	1 914 657	2 112 246	10,32
Créances douteuses (brut)	65 957	62 766	-4,84
Créances douteuses (provisions)	-22 085	-20 914	-5,30
Créances douteuses compromises (brut)	60 680	80 660	32,93
Créances douteuses compromises (provisions)	-53 520	-68 433	27,86
Sous-total créances douteuses	51 032	54 079	5,97
TOTAL	1 965 689	2 166 325	10,21
Taux de provisionnement des créances douteuses	59,70 %	62,29 %	

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total 2010
Créances commerciales	42 160	459			42 619
Autres concours à la clientèle	96 915	228 556	771 119	754 832	1 851 422
Comptes ordinaires débiteurs	182 206				182 206
TOTAL	321 281	229 015	771 119	754 832	2 076 247

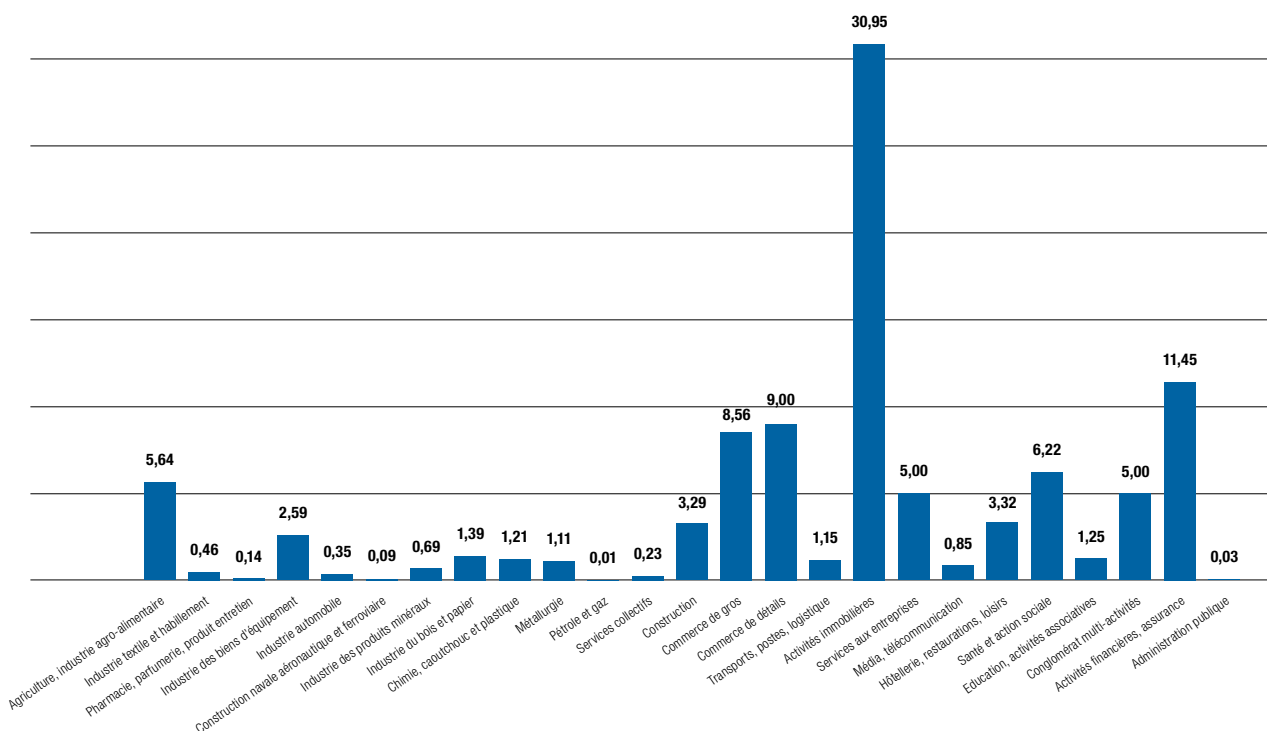
Encours global des créances douteuses*	2009	2010	Variation (en %)
Encours douteux (brut)	126 637	143 426	13,26
Provisions	-75 605	-89 347	18,18
ENCOURS DOUTEUX NET	51 032	54 079	5,97

* Créances clientèle et Etablissements de Crédit

Répartition par secteur économique

en %

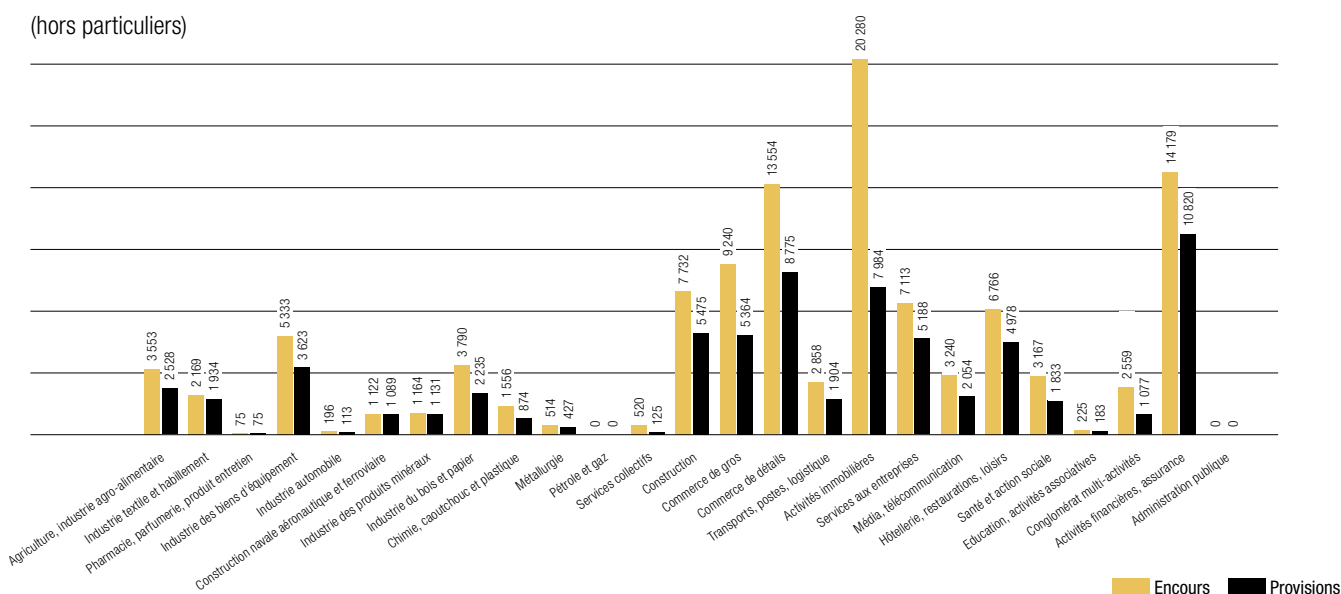
Les comptes ordinaires débiteurs et les concours à la clientèle (hors particulier) présentent la ventilation suivante :



Répartition des créances compromises et des provisions par secteur économique

en millier d'euros

(hors particuliers)



Encours Provisions

NOTE 3 PORTEFEUILLE TITRES

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Titres de placement	101 081	100 863	-0,22
Titres d'investissement	2 152	1 721	-20,03
ENCOURS DOUTEUX NET	103 233	102 584	-1,16

La valeur nette du portefeuille titres s'élève au 31 décembre 2010 à 102,6 millions d'euros.

Echéancier des titres de placement à revenu fixe au 31 décembre 2010

ÉCHÉANCES	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total 2010
TOTAL	-	-	-	100 000	100 000

Ventilation par portefeuille

	2009				2010			
	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL	Cotés	Non cotés	Int. courus	TOTAL
Titres de transaction								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Actions et autres titres à revenu variable								
Sous-total								
Titres de placement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	761	100 761		100 000	565	100 565
Actions et autres titres à revenu variable	150	281		431	150	281		431
Provisions	-57	-54		-111	-105	-28		-133
Sous-total	93	100 227	761	101 081	45	100 253	565	100 863
Titres d'investissement								
Effets publics et assimilés								
Obligations et autres titres à revenu fixe		2 152		2 152		1 721		1 721
Actions et autres titres à revenu variable				0				0
Provisions				0				0
Sous-total	0	2 152	0	2 152	0	1 721	0	1 721
TOTAL	93	102 379	761	103 233	45	101 974	565	102 584
dont								
- Effets publics et assimilés								
- Obligations et autres titres à revenu fixe		100 000	761	100 761		100 000	565	100 565
- Actions et autres titres à revenu variable	93	227		321	45	253		297

NOTE 4 TITRES DE PARTICIPATION ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Titres de participation			
Montant brut	12 482	12 342	NS
Provisions			
Montant net	12 482	12 342	NS
Sociétés civiles immobilières			
Montant brut			
Provisions			
Montant net	-	-	
TOTAL	12 482	12 342	NS

NOTE 5 IMMOBILISATIONS

en milliers d'euros

	2009	2010		
	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette
Fonds de Commerce, droits au bail	12 133	12 225		12 225
Logiciels	101	856	-789	67
Autres immobilisations incorporelles				
Total Immobilisations incorporelles	12 234	13 081	-789	12 292
Terrains et constructions ⁽¹⁾	3 725	8 829	-4 662	4 167
Autres immobilisations corporelles	13 513	43 800	-30 462	13 338
Total Immobilisations corporelles	17 238	52 629	-35 124	17 505
Total des immobilisations	29 472	65 710	-35 913	29 797
<i>(1) dont immobilisations corporelles hors exploitation</i>	<i>91</i>	<i>170</i>	<i>-85</i>	<i>85</i>

	Immobilisations incorporelles	Terrains et constructions	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
Valeur comptable brute				
Montant au 31 décembre 2009	12 987	8 070	41 484	62 541
- Entrées	112	605	2 829	3 546
- Sorties	-18	-10	-349	-377
- Autres mouvements				0
Montant au 31 décembre 2010	13 081	8 665	43 964	65 710
Amortissements				
Montant au 31 décembre 2009	753	4 418	27 898	33 069
- Dotations de l'exercice ⁽¹⁾	54	254	2 913	3 221
- Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	-18	-10	-349	-377
- Autres mouvements				0
Montant au 31 décembre 2010	789	4 662	30 462	35 913
Valeur nette au 31 décembre 2010	12 292	4 003	13 502	29 797

Concernant le Fonds de Commerce LPC, il est procédé annuellement à une vérification de sa non dévalorisation.

(1) Dont Dotation hors exploitation de 12 K€ inclus dans les intérêts et charges assimilés du PNB.

NOTE 6 AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Autres actifs			
Opérations sur titres	1 744	3 882	122,59
Acomptes d'impôt sur les sociétés	11 917	9 259	-22,30
Autres comptes d'actifs	7 393	6 839	-7,49
TOTAL	21 054	19 980	-5,10
Comptes de régularisation actifs			
Valeurs reçues à l'encaissement	1 977	46	NS
Charges constatées d'avance	1 228	92	-92,51
Produits à recevoir	9 262	10 115	9,21
Impôts différés actifs	2 031	3 652	79,81
Autres comptes de régularisation	1 310	2 529	93,05
TOTAL	15 808	16 434	3,96

NOTE 7 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Comptes de régularisation passifs			
Opérations sur titres	248	160	NS
Provision pour impôts sur les sociétés	9 184	14 302	55,73
Autres comptes de passifs	8 707	8 537	-1,95
TOTAL	18 139	22 999	26,79
Autres passifs			
Comptes exigibles après encaissement	1 733	824	-52,45
Produits perçus d'avance	9 223	8 568	-7,10
Impôts différés passifs	548	641	16,97
Charges à payer	20 522	20 350	-0,84
Autres comptes de régularisation	1 163	2 190	88,31
TOTAL	33 189	32 573	-1,86

NOTE 8 DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Comptes à vue	20 896	61 342	193,56
Comptes et emprunts au jour le jour	30 000		NS
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	16	49	206,25
Total des dettes à vue	50 912	61 391	
Comptes et emprunts à terme	48 397	48 665	0,55
Valeurs reçues en pension à terme			
Titres reçus en pension livrée à terme			
Intérêts à payer	104	127	22,12
Total des dettes à terme	48 501	48 792	NS
TOTAL	99 413	110 183	

Échéancier des dettes à terme

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total 2010
Comptes et emprunts à terme	48 665	-	-	-	48 665
TOTAL	48 665	-	-	-	48 665

NOTE 9 COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	396 044	459 087	15,92
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	131 077	142 357	8,61
Comptes à vue et au jour le jour	704 269	766 336	8,81
Comptes à terme	14 493	72 907	403,05
Intérêts à payer	5 592	4 818	-13,84
Dépôts de garantie	20	20	-
TOTAL	1 251 495	1 445 525	15,50

Échéancier des dépôts au 31 décembre 2010

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total 2010
Comptes d'épargne à régime spécial à vue	463 467				463 467
Comptes d'épargne à régime spécial à terme	123 698	1 771	16 890	15	142 374
Comptes à vue et au jour le jour	766 440				766 440
Comptes à terme	7 114	7 571	58 559		73 244
TOTAL	1 360 719	9 342	75 449	15	1 445 525

NOTE 10 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Bons de Caisse et bons d'épargne	272	290	6,62
Titres du marché interbancaire			
Titres de créances négociables	903 212	884 630	-2,06
Obligations			
Intérêts à payer	1 161	1 146	-1,29
TOTAL	904 645	886 066	-2,05

Echéancier des dettes représentées par un titre au 31 décembre 2010

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	Total 2010
Bons de Caisse et bons d'épargne	331				331
Titres de créances négociables	615 435	10 300	75 000	185 000	885 735
TOTAL	615 766	10 300	75 000	185 000	886 066

NOTE 11 SYNTHÈSE DES PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Provisions pour passifs sociaux	2 466	2 429	-1,50
Provisions pour litiges clients douteux	2 028	1 403	-30,82
Provisions sur engagement hors bilan	4 211	5 185	23,13
Autres provisions pour risques et charges	380	324	-14,74
Provisions pour litiges	407	385	-5,41
Provision PEL CEL	660	1 260	90,91
Provisions pour risques crédits	2 500	3 800	52,00
TOTAL	12 652	14 786	16,87

	Stock 31/12/09	Dotations	Reprises		Stock 31/12/10
			Utilisés	Disponibles	
Provisions pour passifs sociaux	2 466	1 136	-697	-476	2 429
Provisions pour litiges clients douteux	2 028	476	-846	-255	1 403
Provisions sur engagement hors bilan	4 211	2 697		-1 723	5 185
Autres provisions pour risques et charges	380			-56	324
Autres Provisions pour litiges	407	99	-60	-61	385
Provision PEL CEL	660	600			1 260
Provisions pour risques crédits	2 500	1 300			3 800
TOTAL	12 652	6 308	-1 603	-2 571	14 786

Provisions pour passifs sociaux

	2009	2010	Variation (en %)
Provisions IFC (Indemnités Fin de Carrière)	5		-100,00
Provisions CET (Compte Épargne Temps)	1 313	1 153	-12,19
Provisions PSA (Médailles du Travail : Primes Spéciales d'Ancienneté)	1 148	1 276	11,15
TOTAL	2 466	2 429	-1,50

I - LES PROVISIONS POUR PASSIFS SOCIAUX COUVRENT LES RISQUES SUIVANTS

a) Régimes de retraites obligatoires

Depuis le 1^{er} janvier 1994, en vertu d'un accord signé par l'ensemble des banques françaises le 13 septembre 1993, la banque n'est plus affiliée à des organismes de retraite professionnels mais à des caisses ARRCO - AGIRC du régime général. Cet accord a donné naissance à des engagements résiduels vis à vis des retraités actuels et, pour leur période d'activité dans la banque avant le 31 décembre 1993, vis à vis des agents en activité. Ces engagements sont entièrement provisionnés.

b) Autres engagements

Les Indemnités de Fin de Carrière (IFC)

Le personnel de la banque bénéficie d'indemnités de fin de carrière et de diverses primes liées à l'ancienneté. Ces engagements sont soit provisionnés, soit couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'indemnités de fin de carrière ont été évalués selon les méthodes habituelles soit au 31/12/10 à 5 317 K€ dont 3 716 K€ couverts par des contrats d'assurance.

Les engagements d'IFC à fin 2010 sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 3,97%, un taux d'inflation de 1,68% et un taux de rendement attendu des actifs de 6,6%.

Provisions pour Compte Epargne Temps (CET).

Les engagements au titre du CET sont provisionnés en totalité et sont calculés sur la base d'un taux d'actualisation de 2,8% et d'un taux d'inflation de 1,5%.

Provisions Médailles du Travail (PSA)

Les engagements au titre des Médailles du travail (PSA) sont intégralement provisionnés à fin 2010, sur la base d'un taux d'actualisation de 3,97% et d'un taux d'inflation de 1,63%.

II - LA PROVISION POUR RISQUES CRÉDITS (PRC)

Cette provision est constituée :

- d'une provision de 1 400 K€ au titre des risques sectoriels,
- d'une provision de 2 400 K€ au titre de la couverture du risque crédits sur un portefeuille de contreparties sensibles ou sous surveillance.

III - LA PROVISION PEL CEL

Cf note n° 12.

NOTE 12 COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

A. Encours de dépôts collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2009	2010	Variation (en %)
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans	13 649	19 859	45,50
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	56 573	56 233	-0,60
Ancienneté de plus de 10 ans	40 014	39 609	-1,01
Sous-total	110 236	115 701	4,96
Comptes d'épargne-logement	30 438	29 948	-1,61
TOTAL	140 674	145 649	3,54

B. Encours de crédits à l'habitat octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

	2009	2010	Variation (en %)
Ancienneté de moins de 4 ans	5 111	4 428	-13,36
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	1 425	1 051	-26,25
Ancienneté de plus de 10 ans	258	193	-25,19
TOTAL	6 794	5 672	-16,51

C. Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne-logement⁽¹⁾

	2009	2010	Variation (en %)
Plans d'épargne-logement			
Ancienneté de moins de 4 ans			
Ancienneté comprise entre 4 et 10 ans	190	400	110,53
Ancienneté de plus de 10 ans	290	730	151,72
Sous-total	480	1 130	135,42
Comptes d'épargne-logement	10	-	-100,00
Prêts tirés	170	130	-23,53
TOTAL	660	1 260	90,91

(1) Ces provisions sont comptabilisées dans les provisions pour risques et charges.

D. Modalités de détermination des paramètres d'évaluation des provisions

Les paramètres d'estimation des comportements futurs des clients résultent d'observations historiques de longue période (entre 10 et 15 années). La valeur des paramètres ainsi déterminée peut être ajustée en cas de changement de réglementation dès lors que ce dernier peut remettre en question la capacité prédictive des données passées pour déterminer les comportements futurs des clients.

Les valeurs des différents paramètres de marché utilisés, notamment les taux d'intérêt et les marges, sont déterminés à partir des données observables et représentent, à date d'évaluation, la meilleure estimation retenue par la Banque Tarneaud des niveaux futurs de ces éléments pour les périodes concernées, en cohérence avec la politique de gestion des risques de taux d'intérêt de la banque de détail.

Les taux d'actualisation retenus sont déduits de la courbe des swaps zéro coupon contre Euribor à la date d'évaluation, moyennés sur une période de douze mois.

NOTE 13 CAPITAUX PROPRES

en milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves + report à nouveau	Résultat	TOTAL
Situation nette au 31/12/2008	26 529	26 169	95 629	21 916	170 243
Levée d'options					0
Bénéfice distribué				-9 277	-9 277
Réserves + Report à nouveau			12 639	-12 639	0
Résultat 2009				30 506	30 506
Situation nette au 31/12/2009	26 529	26 169	108 268	30 506	191 472
Levée d'options					
Bénéfice distribué				-9 451	-9 451
Réserves + Report à nouveau			21 055	-21 055	0
Résultat 2010				25 245	25 245
Situation nette au 31/12/2010	26 529	26 169	129 323	25 245	207 266

Le capital est composé de 1 658 083 actions de 16€ entièrement libérées.

L'action de la Banque Tarneaud est cotée sur le marché "Euronext Paris" compartiment B.

L'actionariat se décompose en :

Crédit du Nord 1 326 412 = 80%

Public 331 671 = 20% (dont 66 750 actions détenues par le FCPE, soit 4,02%)

Les comptes de la banque sont de ce fait consolidés par le Crédit du Nord.

Plan d'attribution d'actions gratuites en cours

Date d'attribution	Droits attribués	Droits		Date d'acquisition des actions ⁽¹⁾	Date de cessibilité des actions ⁽¹⁾
		Non acquis	Acquis		
Plan 30.07.2009	12 000	12 000		31/07/2012 (v)	31/07/2016

(1) Références au règlement du plan d'attribution d'actions gratuites correspondant. (v) Avec acquisition progressive des droits.

NOTE 14 DÉTAIL DES RÉSERVES

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Réserve légale	2 653	2 653	0,00
Réserve ordinaire	105 577	126 627	19,94
TOTAL	108 230	129 280	19,45

NOTE 15 SYNTHÈSE DES PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Provision pour risques privés	75 605	89 346	18,17
Provisions sur titres de placement	111	134	20,72
Provisions sur titres de participation			
TOTAL	75 716	89 480	18,18

Évolution des stocks de provisions en 2010

	Stock 31/12/09	Dotations	Reprises et utilisations	Stock 31/12/10
Provisions pour risques privés	75 605	36 929	-23 188	89 346
Provisions sur titres de placement	111	48	-25	134
Provisions sur titres de participation				
TOTAL	75 716	36 977	-23 213	89 480

NOTE 16 ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

en milliers d'euros

Instruments financiers à terme

	Clientèle spéculatif ⁽¹⁾	Spéculatif ⁽¹⁾	Macro- couverture	Micro- couverture	TOTAL 2010
Opérations fermes de gré à gré					
Swaps de taux	99 214	99 214	1 161 600	25 881	1 385 908
Opérations conditionnelles de gré à gré					
CAP	31 535	31 535	306 000		369 070
Options de change	245	245			490
Floor	2 147	2 147			4 294
Options					
TOTAL	133 141	133 141	1 467 600	25 881	1 759 762

(1) Les opérations traitées pour le compte et sur ordre de la clientèle sont classées en catégorie "a" (spéculatif) de même que leur couverture (seconde colonne).

Echéancier instruments de taux d'intérêts

Échéances	< à 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> à 5 ans	TOTAL 2010
Swap de taux	90 142	283 741	577 897	434 128	1 385 908
Options achats BMTN					
Options de change	490				490
Cap/Floor	56 480	65 464	189 414	62 006	373 364
TOTAL	147 112	349 205	767 311	496 134	1 759 762

NOTE 17 PRODUIT NET BANCAIRE

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Intérêts et résultats assimilés	70 874	73 605	3,85
Commissions	51 536	51 092	-0,86
Revenus sur titres à revenu variable	2 080	1 253	NS
Gains / pertes portefeuille négociation	-7 681	-5 338	NS
Gains / pertes portefeuille placement	-65	-23	NS
Autres produits et charges d'exploitation	6	-165	NS
TOTAL	116 750	120 424	3,15

NOTE 18 INTÉRÊTS ET RÉSULTATS ASSIMILÉS

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Intérêts et produits assimilés			
Intérêts et produits sur opérations des Etablissements de Crédit	6 134	5 125	-16,45
Intérêts et produits sur opérations avec la Clientèle	89 056	86 389	-2,99
Intérêts sur Obligations et autres titres à revenu fixe	977	650	-33,47
Autres intérêts et produits assimilés			
Sous-total	96 167	92 164	-4,16
Intérêts et charges assimilés			
Intérêts et produits sur opérations des Etablissements de Crédit	-3 342	-2 497	-25,28
Intérêts et produits sur opérations avec la Clientèle	-10 139	-9 493	-6,37
Intérêts sur dettes représentées par un titre	-11 812	-6 569	-44,39
Autres intérêts et produits assimilés			
Sous-total	-25 293	-18 559	-26,62
Produits (charges) nets (nettes)			
Opérations avec Etablissements de Crédit	2 792	2 628	-5,87
Opérations avec la Clientèle	78 917	76 896	-2,56
Int sur Obligations et autres titres à revenu fixe	977	650	-33,47
Dettes représentées par un titre	-11 812	-6 569	-44,39
Autres opérations			
TOTAL INTÉRÊTS	70 874	73 605	3,85

NOTE 19 COMMISSIONS NETTES

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Commissions bancaires	36 093	35 253	-2,33
Commissions financières	14 478	14 716	1,64
Commissions étranger	965	1 123	16,37
TOTAL	51 536	51 092	-0,86

NOTE 20 RÉSULTAT SUR TITRES À REVENU VARIABLE

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Titres de placement			
Dividendes	9	1	-88,89
Total titres de placement	9	1	-88,89
Titres de participation			
Dividendes	2 071	1 252	-39,55
Total titres de participation	2 071	1 252	-39,55
TOTAL TITRES À REVENU VARIABLE	2 080	1 253	-39,76

NOTE 21 RÉSULTATS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Résultat sur instruments de taux	-8 372	-5 550	-33,71
Résultat sur instruments de change	442	3	-99,32
Résultat sur titres de transaction	249	209	-16,06
TOTAL	-7 681	-5 338	-30,50

NOTE 22 RÉSULTATS SUR PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Dotations provisions titres placement revenu variable	-51	-48	-5,88
Moins-value sur cession titres placement	-33		-100,00
Plus-value sur cession titres placement			NS
Reprises provisions titres placement revenu variable	19	25	31,58
TOTAL	-65	-23	-64,62

NOTE 23 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Produits et Charges accessoires	303	427	40,92
Produits exceptionnels sur revenu	115	37	-67,83
Amortissements immeubles hors exploitation	-11	-12	9,09
Charges exceptionnelles sur revenu	-401	-617	53,87
TOTAL	6	-165	NS

NOTE 24 FRAIS DE PERSONNEL

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Salaires	-21 164	-21 676	2,42
Charges de retraite et de préretraite	-2 863	-3 027	5,73
Autres charges sociales et fiscales	-9 540	-9 241	-3,13
Intéressement et Participation + PEE + PERCO	-4 716	-4 984	5,68
TOTAL	-38 283	-38 928	1,68

	2009	2010	Variation (en %)
Effectif au 31 décembre	594,00	598,00	0,67
Effectif moyen et présent	560,10	565,90	1,04

L'effectif moyen et présent au 31/12/10 se décompose en : • 332,90 techniciens • 233,00 cadres • Total : 565,90

NOTE 25 FRAIS GÉNÉRAUX

en milliers d'euros

Impôts et taxes

	2009	2010	Variation (en %)
Contribution Economique Territoriale (ex Taxe Professionnelle)	-1 424	-1 588	11,52
Impôts et taxes sur Immeubles	-103	-115	11,17
Autres impôts et taxes	-301	+1 067	NS
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	-1 828	-636	-65,21

*Dont 1 384 K€ de dégrèvement de TVA

Autres charges

	2009	2010	Variation (en %)
Loyers et charges locatives	-2 783	-3 018	8,44
Redevances crédit-bail	-35	-33	-5,71
Services extérieurs et divers	-18 209	-18 756	3,00
Intérimaires et contractants extérieurs	-109	-264	142,20
Dépenses de télécommunications	-648	-513	-20,83
Transports et déplacements	-1 652	-1 671	1,15
Charges refacturées à des tiers	470	484	2,98
TOTAL AUTRES CHARGES	-22 966	-23 771	3,51

NOTE 26 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Immobilisations incorporelles	-98	-53	-45,92
Immobilisations corporelles	-2 925	-3 156	7,90
TOTAL	-3 023	-3 209	6,15

NOTE 27 COÛT DU RISQUE

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Dotations risques privés et souverains	-40 909	-41 400	1,20
Pertes non couvertes par des provisions	-1 586	-1 261	-20,49
Reprises de provisions	23 494	26 190	11,48
Récupérations sur créances amorties	401	498	24,19
TOTAL	-18 600	-15 973	-14,12

NOTE 28 GAINS / PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Résultat sur cession de titres de participation	9 035	106	NS
Résultat sur cession de titres d'investissement			
Provisions sur titres			
Résultat net sur titres	9 035	106	NS
Plus-values cessions immobilisations exploitation	1	1	
Moins-values cessions immobilisations exploitation	-28		NS
Résultat net sur immobilisations	-27	1	NS
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	9 008	107	NS

Le résultat net sur titres de participation de 2009 provient de la plus value brute de 9 millions d'euros dégagée suite à l'apport de la totalité des titres Etoile Gestion à la société Etoile Gestion Holding dans le cadre de l'opération Amundi.

NOTE 29 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

en milliers d'euros

	2009	2010	Variation (en %)
Impôt courant	-9 231	-14 297	54,88
Impôt différé	-1 321	1 528	NS
TOTAL	-10 552	-12 769	21,01

Analyse de la charge fiscale

Résultat avant impôts		38 014
Taux normal d'imposition, y compris majorations temporaires		34,43333 %
Charge théorique d'impôts		-13 089
Différences permanentes et autres éléments		226
Abattement contributions sociales sur les bénéfices		25
Solde impôts année précédente		5
Effet des mesures fiscales en faveur du mécénat		64
Charge d'impôts de l'exercice		-12 769

La position des impôts différés s'analyse en

	2009	2010	Variation (en %)
Impôts différés Actif			
Passifs sociaux	2	0	-100,00
Autres différences temporaires Actif	2 029	3 652	79,99
TOTAL	2 031	3 652	79,81
Impôts différés Passif			
Autres impôts différés Passif	548	641	16,97
TOTAL	548	641	16,97

NOTE 30 ENTREPRISES DONT LA BANQUE EST ASSOCIÉE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

NOMS

TURGOT GESTION II

PARTICIPATIONS DIVERSES

FORME JURIDIQUE

SNC

SCI

NOTE 31 RATIO PRUDENTIEL AU 31 DÉCEMBRE 2010

Coefficient de liquidité : **123%**.

NOTE 32 RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

La Direction Générale au 31/12/10 est composée de :

- **M. Jean-Loup Tarneaud**, Président Directeur Général,
- **M. Stéphane Labat Saint Vincent**, Directeur Général Délégué.

Par ailleurs, certains membres du Conseil d'Administration sont salariés de la Banque Tarneaud. Il s'agit de :

- **Mme Christine Navenot**
- **Mme Annie Bouchereau**
- **M. Alain Millet**

Le montant global des rémunérations perçues en 2010 par les membres des organes précités est le suivant (en milliers d'euros) :

- Membres de la direction : 269 K€,
- Membres salariés du conseil : 104 K€.

Il convient de noter que les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles.

NOTE 33 BILAN PROFORMA NORMES IFRS

en milliers d'euros

Actif

	31/12/09	31/12/10
Caisse et Banques Centrales	33 613	47 693
Actifs Financiers en Juste Valeur par le résultat		
Instruments Dérivés	20 372	25 109
Actifs Financiers disponibles à la vente		
Prêts et Créances sur les établissements de Crédit	331 442	325 984
Prêts et Créances sur la clientèle	1 976 816	2 172 647
Actifs Financiers disponibles à la vente	113 653	113 205
Actifs Financiers détenus jusqu'à échéance		
Actifs d'Impôts		
Autres Actifs	7 398	949
Comptes de régularisation actif	8 722	7 122
Créances d'impôts	16 871	22 302
Immobilisations d'exploitation	29 381	29 712
Immobilisations de placement	91	85
TOTAL	2 538 359	2 744 808

Passif

	31/12/09	31/12/10
Banques Centrales		
Passifs en Juste Valeur par le résultat		
Instruments Dérivés	39 261	41 779
Dettes envers les Etablissements de Crédits	99 411	110 183
Dettes envers la Clientèle	1 256 708	1 445 825
Dettes représentées par un titre	904 645	886 066
Passifs d'Impôts		
Autres Passifs	8 762	5 889
Comptes de régularisation passif	15 528	18 533
Dettes d'impôts	12 674	18 499
Provisions	9 773	10 662
Dettes Subordonnées		
Capitaux propres	191 597	207 372
Capital souscrit	26 529	26 529
Instruments de capitaux propres et réserves liées	26 207	26 213
Réserves	108 043	129 387
Résultat de l'exercice	30 801	25 228
Gains ou pertes latents ou différés	17	15
TOTAL	2 538 359	2 744 808

NOTE 34 COMPTE DE RÉSULTATS PROFORMA NORMES IFRS

en milliers d'euros

	31/12/09	31/12/10
Intérêts et Produits assimilés	105 947	108 844
Intérêts et Charges assimilées	-42 885	-38 532
Dividendes sur Titres à Revenu Variable	2 110	1 257
Commissions (Produits)	56 862	56 715
Commissions (Charges)	-5 326	-5 623
Résultat Net sur Opérations Financières	609	-1 814
Produits des Autres Activités		
Charges des Autres Activités	-101	-359
Produit net bancaire	117 216	120 488
Frais de Personnel	-38 283	-38 928
Impôts et Taxes	-1 828	-636
Autres Charges	-22 954	-23 755
Amortissements et Provisions des Immobilisations	-3 023	-3 209
Total frais généraux	-66 088	-66 528
Résultat brut d'exploitation	51 128	53 960
Coût du risque	-18 600	-15 973
Résultat d'exploitation	32 528	37 987
Gains ou pertes nets sur autres actifs	8 979	1
Résultat avant impôts	41 507	37 988
Résultat exceptionnel	0	0
Impôts sur les bénéfices	-10 706	-12 760
Dotations / reprises sur provisions réglementées	0	0
TOTAL	30 801	25 228

Renseignements

concernant les filiales et les participations

au 31 décembre 2010

(Art. L.225-254 et L.228-48 du Code de Commerce)

Sociétés	Capital	Réserves	Quote-part détenue du capital en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montants des cautions et avals fournis par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice net ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
I- Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication									
a) Filiales (50 % au moins du capital détenu par la Société) Turgot Gestion II 2 et 6, rue Turgot 87000 Limoges	28		99,99%	28				56	1 242
b) Participations 10 à 50% du capital détenu par la Société									
II- Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations									
				11 659					

Informations sur les mandataires sociaux

Politique de détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération comprend :

- une rémunération fixe annuelle,
- une rémunération variable sous forme d'une prime versée, au terme de chaque exercice social, après arrêté des comptes et déterminée en fonction de l'évolution des résultats de la société.

Jetons de présence versés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence a été fixé par l'Assemblée Générale des actionnaires du 30 avril 2008 à 45 000 €.

La règle de répartition des jetons de présence entre les administrateurs, arrêté par le Conseil d'Administration du 24 avril 2002 est la suivante : la somme globale est répartie entre les administrateurs en fonction de leur assistance aux séances du Conseil, la part des absents n'étant pas redistribuée aux administrateurs mais restant acquise à la société.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS DES SOCIÉTÉS AU COURS DE L'EXERCICE 2010

Marc Batave

- Administrateur : Antarius (SA), Banque Tarneaud (SA), Étoile ID (SA), Starlease (SA), Norbail Immobilier (SA), Société Marseillaise de Crédit (SA) (du 21/09 au 09/12/10), Banque Laydernier (SA) (du 05/03 au 26/11/10)
- Président du Conseil de Surveillance : Banque Kolb (SA), Banque Courtois (SA), Banque Laydernier (SA) (depuis le 26/11/10)
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (SA) (depuis le 09/12/10), Banque Laydernier (SA) (depuis le 26/11/10), Banque Rhône-Alpes (SA) (depuis le 20/05/10), Banque Kolb (SA), Banque Courtois (SA)
- Directeur Général Délégué : Crédit du Nord (SA)
- Membre du Comité de Surveillance : Norfinance Gilbert Dupont (SNC) (jusqu'au 12/03/10), Étoile Gestion (SNC)

Guy Brabant

- Président : Remoise de Participation (SAS), SDA Brabant (SAS)
- Administrateur : Disachim (SA), Biscuits Fossier (SA), Banque Tarneaud (SA), Société Pierre Brabant (SA), Distillerie Hauguel (SA)
- Membre du Conseil de Surveillance : Foyer Remois (SA)
- Vice Président du Conseil de Surveillance : INDAL (SA)
- Gérant : Charbonneaux (SPRL Belg.), Guillier (SARL)

Dominique Decoster

- Gérant : Château Fleur Cardinale (SCEA)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Martine Devaulx de Chambord

- Membre du Conseil de Surveillance : Basaltes (SA) (depuis le 24/06/10), Sofisport (SA)
- Administrateur : Juma (SAS) (depuis le 08/10/10)
- Associée : Marthu (SARL)

Frank Gentin

- Président : Bernis Investissement (SAS), Bernis Trucks (SAS), Horizon Motors (SAS), Horizon (SAS), Berger Services Location (SAS), Sylvi Location (SAS)
- Gérant : BGPS (SARL), Berger Services (Sarl) (jusqu'au 30/06/10), SCI Pontoise Londres, SCI Vendée Sèvre (SCI), SCI Courbevoie Nuuk (SCI), SCI Gratien Mageroy (SCI), SCI Poitiers Maraval (SCI), SCI Rochebrune Mandarin (SCI), SCI Montmorillon Lourdes (SCI), SCI Niort Lanzarote (SCI), SCI Roche Vigo (SCI), SCI Montaigne Montserra (SCI), SCI Gentinvest (SCI)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Philippe Guibert

- Président du Conseil de Surveillance : Dekra Industrial (SA)
- Membre du Conseil de Surveillance : Madrange (SA) (depuis le 26/11/10)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Claude Nougéin

- Président : Hypermarché de la Vézère (SAS), Nougéin (SA), Leader Auvergne Distribution (SAS)
- Gérant : Leader Distribution Massif Central (SARL)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Luc Richard

- Président : Sequoia Développement (SAS)
- Président du Conseil de Surveillance : Groupe GMF (SA)
- Administrateur : Bernard (SA), Slami (SA), Banque Tarneaud (SA), Nautitech (SA), Ycip (SA) (jusqu'au 30/09/10), Société Philanthropique (Association), Association MLT (Association)
- Gérant : LR Conseil (SARL)

Frédéric Rondinaud

- Président Directeur Général : Financière Rondinaud (SA), Rondinaud (SAS)
- Gérant : Lagarde (SARL), LMP (SARL)
- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Jean-François Sammarcelli

- Président du Conseil d'Administration : Crédit du Nord (SA), CGA (SA)
- Représentant Permanent Crédit du Nord, Administrateur : Banque Rhône-Alpes (SA) (du 04/03 au 20/05/10), Société Marseillaise de Crédit (SA) (du 21/09 au 09/12/10)
- Administrateur : Crédit du Nord (SA), Banque Tarneaud (SA) (depuis le 29/04/10), CGA (SA), Sogecap (SA), SG Equipement Finance (SA) (jusqu'au 29/04/10), Sogessur (SA), Sogeprom (SA), Boursorama (SA), Amundi Group (SA), Sopra Geneval (SA) (depuis le 15/04/10)
- Représentant Permanent Crédit du Nord, Membre du Conseil de Surveillance : Banque Rhône-Alpes (SA) (depuis le 20/05/10), Société Marseillaise de Crédit (SA) (depuis le 09/12/10)
- Membre du Conseil de Surveillance : Société Générale Marocaine de Banque (SA)
- Représentant Permanent SG FSH au Conseil d'Administration : Franfinance (SA)
- Directeur Général Délégué : Société Générale SGPM (SA)
- Censeur : Société Ortec Expansion (SA)

Jean-Loup Tarneaud

- Président Directeur Général, Administrateur : Banque Tarneaud (SA)
- Administrateur : Delouis & Cie (SA), Delouis Fils (SA)
- Représentant Permanent Turgot Gestion 2, Membre du Conseil de Surveillance : SICAME (SA) (jusqu'au 25/06/10)
- Représentant Permanent Banque Tarneaud, Membre du Conseil de Surveillance : SICAME (SA) (depuis le 26/06/10)
- Représentant Permanent Banque Tarneaud, Gérant : Turgot Gestion 2 (SNC)
- Représentant Permanent Turgot Gestion 2, Censeur : Eric Bompard (SA)
- Administrateur : AIST 87 (Association)

Vincent Taupin

- Président du Conseil de Surveillance : Société Marseillaise de Crédit (SA) (depuis le 09/12/10)
- Président du Conseil d'Administration : Antarius (SA)
- Directeur Général : Crédit du Nord (SA)
- Administrateur : Crédit du Nord (SA), Antarius (SA), Amundi (SA), Banque Tarneaud (SA) (depuis le 25/02/10), Banque Rhône-Alpes (SA) (du 04/03 au 20/05/10), Société Marseillaise de Crédit (SA) (du 21/09 au 09/12/10), Sogessur (SA) (depuis le 04/06/10), Boursorama (SA) (jusqu'au 12/02/10), Banque Laydernier (SA) (du 05/03 au 26/11/10)
- Membre du Conseil de Surveillance : Banque Courtois (SA) (depuis le 26/03/10), Banque Nuger (SA) (depuis le 03/03/10), Banque Rhône-Alpes (SA) (depuis le 20/05/10), Banque Kolb (SA) (depuis le 11/03/10), Société Marseillaise de Crédit (SA) (depuis le 09/12/10)
- Représentant Permanent Crédit du Nord, Membre du Conseil de Surveillance : Banque Laydernier (SA) (depuis le 26/11/10)

Annie Bouchereau

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Alain Millet

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)

Christine Navenot

- Administrateur : Banque Tarneaud (SA)



RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

1- Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées

	Exercice 2009	Exercice 2010
M. Jean-Loup Tarneaud, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	597 770	165 201
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	NV	NV
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	NV	NV
TOTAL	597 770	165 201
M. Stéphane Labat Saint Vincent, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 3)	119 460	123 901
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	NV	NV
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	NV	NV
TOTAL	119 460	123 901

2- Jetons de présence

Membre du conseil	Versés en 2009	Versés en 2010
Dominique Decoster	1 500	600
Frank Gentin	1 500	1 200
Philippe Guibert	3 000	3 000
Claude Nougain	2 250	2 400
Luc Richard	2 250	1 800
Frédéric Rondinaud	2 250	2 400
Guy Brabant	2 250	2 400
Andrée Madrangeas	2 250	1 800
Alain Millet*	1 500	2 400
Annie Bouchereau*	1 500	2 400
Christine Navenot*	-	-
Catherine Liardou**	750	-
Philippe Lacassaigne	750	-
TOTAL	21 750	20 400

*Versés au syndicat CFDT. **Versés au syndicat SNB.

3- Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Montants payés ⁽¹⁾	Exercice 2009	Exercice 2010
M. Jean-Loup Tarneaud, Président Directeur Général		
Rémunération fixe	175 000	24 000
Rémunération variable ⁽²⁾	411 669 ⁽⁵⁾	130 000
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature ⁽³⁾	11 101	11 201
TOTAL	597 770	165 201
M. Stéphane Labat Saint Vincent, Directeur Général Délégué		
Rémunération fixe	86 000	90 000
Rémunération variable ⁽²⁾	24 000	25 000
Rémunération exceptionnelle	-	-
Jetons de présence	-	-
Avantages en nature ⁽³⁾	9 460	8 901
TOTAL	119 460	123 901

(1) Les éléments de rémunération sont exprimés en euros, sur une base brute avant impôt.

(2) Les critères en application desquels ces éléments ont été calculés sont détaillés dans le chapitre consacré à la rémunération des mandataires sociaux.

(3) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2009 = 4 401€, 2010 = 4 419€), et du versement d'indemnités logement (2009 = 6 700€, 2010 = 6 782€).

(4) Il s'agit de la mise à disposition d'une voiture de fonction (2009 = 3 692€, 2010 = 3 064€) et du versement d'indemnités logement (2009 = 5 768€, 2010 = 5 837€).

(5) Dont monétarisation du compte épargne temps (2009 = 58 701€) et d'IFC (2009 = 267 710€).

4- Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice €	Période d'exercice
	Néant	Néant		Néant		

5- Options de souscription ou d'achat d'actions exercées en cours d'exercice

Nom du dirigeant mandataire social	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice €
	Néant	Néant	Néant

6- Actions de performance Société Générale attribuées à chaque mandataire social⁽¹⁾

Actions de Performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur	Date du plan (2)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2010	Valorisation des actions (3)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance (4)
M. Jean-Loup Tarneaud	02/11/10	40	NV	29/03/13		oui
M. Stéphane Labat Saint Vincent	02/11/10	40	NV	29/03/13		oui
TOTAL		80				

(1) Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L.225-197-1 et suivants du code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

(2) Date du Conseil d'Administration

(3) Valorisation dans les comptes consolidés de la Société Générale.

(4) les conditions de performance, arrêtées par la Société Générale, sont détaillées dans son document de référence, chapitre "Gouvernement d'Entreprise".

7- Actions de performance* Société Générale définitivement attribuées durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
M. Jean-Loup Tarneaud	19/01/07	170
	21/03/08	197
M. Stéphane Labat Saint Vincent	19/01/07	49
	21/03/08	44
TOTAL		460

* Les actions de performance sont des actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux, qui s'inscrivent dans le cadre des articles L. 225-197-1 et suivants du code de commerce, et qui sont soumises à des exigences supplémentaires prévues par les recommandations AFEP/MEDEF d'octobre 2008.

Rapports des Commissaires aux comptes

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2010

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Banque Paribas, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui décrit les changements de méthodes comptables relatifs à l'application, à compter de l'exercice 2010, de nouveaux

règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Principes comptables

Ainsi que mentionnées dans l'annexe, des changements de méthodes comptables sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010 relatifs à l'application de nouveaux règlements du Comité de la Réglementation Comptable et de l'Autorité des Normes Comptables. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la correcte application de ces changements de méthodes comptables et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités et procède également, selon les modalités décrites dans l'annexe, à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation et des autres titres détenus à long terme, ainsi que l'évaluation des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi. Nous avons, d'une part, revu et testé, les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et les paramètres utilisés et, d'autre part, vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur les méthodes documentées conformes aux principes décrits dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont

donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de

l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre banque auprès des sociétés contrôlant votre banque ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : ces informations n'incluent pas les rémunérations et avantages versés par les sociétés contrôlant votre banque.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Brive et Tours, le 06 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes : Cabinet Larribe-Valvo : Gilles Valvo | **Deloitte & Associés** : Olivier Rozes

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale. Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine

professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagement soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé
Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Brive et Tours, le 06 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes : Cabinet Larribe-Valvo : Gilles Valvo | **Deloitte & Associés** : Olivier Rozes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Exercice clos le 31 décembre 2010

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Banque Paribas et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans

le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Brive et Tours, le 6 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

Cabinet Larribe-Valvo : Gilles Valvo | **Deloitte & Associés** : Olivier Rozes

Rapport du Président du Conseil d'administration

sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne établi au titre de l'article L 225-37 du code de commerce, pour l'exercice 2010.

Remarque

Les informations présentées ci-dessous concernent l'exercice 2010.

A compter du 1^{er} janvier 2011, les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ont été dissociées. L'Assemblée Générale des Actionnaires du 5 mai 2011 est en outre appelée à modifier les statuts pour passer sous le régime Directoire/Conseil de Surveillance.

Il en résulte un certain nombre de modifications sur l'organisation des travaux du Conseil et sur le rôle du Directeur Général (puis du Président du Directoire) qui seront détaillées dans le rapport 2011.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration se réunit habituellement quatre fois par an : en février, avril, juillet et novembre.

L'ordre du jour des réunions est arrêté par son Président, également Directeur Général, après consultation du Directeur Général Délégué et du Comité de Direction, réunions au cours desquelles sont passés en revue :

- les sujets qui devront être examinés par le Conseil en vertu de la loi ;
- les sujets permettant de rendre compte aux administrateurs de la bonne marche et des choix stratégiques de l'entreprise (stratégie commerciale, organisation, investissements, etc.).

Les administrateurs sont convoqués au minimum 15 jours avant la date prévue pour la réunion. Leur sont adressés :

- l'ordre du jour ;
- le projet de procès-verbal de la précédente réunion du Conseil.

Outre les administrateurs, participent aux réunions du Conseil :

- le Directeur Général Délégué,
- les membres du Comité de Direction concernés par les sujets traités lors de la réunion,
- les Commissaires aux Comptes (Conseils arrêtant les comptes semestriels et annuels),
- le Secrétaire du Conseil,
- un représentant du Comité d'Entreprise.

Le dossier remis aux administrateurs comprend :

- les rapports prévus par la loi : rapport de gestion, rapport du Président sur les travaux du Conseil et sur les procédures de Contrôle Interne,
- les projets de résolutions aux assemblées d'actionnaires,
- les projets significatifs justifiant l'information ou la consultation du Conseil.

Lors de la réunion du Conseil arrêtant les comptes annuels sont également remises :

- à chaque administrateur, la liste des mandats exercés dans toutes les sociétés, à charge pour lui de la vérifier et de la modifier si nécessaire ;
- au Président et aux Commissaires aux Comptes, et ce conformément à la réglementation, la liste des conventions significatives conclues entre la Banque Paribas et ses dirigeants ou des sociétés avec lesquelles il a des dirigeants ou actionnaires communs.

Les réunions du Conseil d'Administration durent environ deux heures.

Les sujets sont présentés par le Président, par un membre de la Direction Générale ou par le Responsable du projet lorsqu'il s'agit d'un sujet à caractère technique.

Il est ensuite procédé à un échange de vues à l'issue duquel le Conseil est appelé à se prononcer en cas de besoin.

Un projet de procès-verbal de la réunion est rédigé par le Secrétaire du Conseil qui le soumet au Président du Conseil. Le projet de procès-verbal est ensuite soumis à l'approbation du Conseil au début de la réunion suivante.

Il n'y a pas de règlement intérieur du Conseil.

Les Assemblées Générales sont convoquées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Tous les actionnaires reçoivent une convocation.

Limitations aux pouvoirs du Directeur Général

Le Président du Conseil d'Administration est également Directeur Général.

La durée des fonctions du Directeur Général ainsi que sa rémunération sont fixées par le Conseil d'Administration.

Le Président-Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Un Directeur Général Délégué, nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Président Directeur Général, assiste ce dernier.

L'étendue et la durée des pouvoirs conférés au Directeur Général Délégué, ainsi que sa rémunération sont fixées par le Conseil d'administration sur proposition du Président Directeur Général.

Le Directeur Général Délégué dispose, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Président-Directeur Général.

Il existe un Comité Spécial des Rémunérations, composé de deux Administrateurs, qui fait des propositions au Conseil.

La rémunération du Président-Directeur Général et du Directeur Général Délégué comprend une partie fixe et une partie variable fonction du résultat de l'entreprise. Des informations détaillées figurent dans le rapport annuel au chapitre "Informations sur les Mandataires Sociaux".

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

L'activité de la Banque Tarneaud s'inscrit dans un cadre sécurisé à la fois par la réglementation bancaire et par le dispositif de contrôle de son actionnaire principal (I).

Du fait de son activité de banque à réseau, à fort ancrage régional, ayant un fonds de commerce essentiellement constitué de particuliers et de PME-PMI, la Banque Tarneaud est, comme tout établissement bancaire, exposée à un certain nombre de risques dont le principal est le risque de contrepartie (II).

En revanche, en raison des choix effectués en termes d'activité, la Banque Tarneaud est peu exposée à des risques tels que ceux liés à l'international.

Le Contrôle Interne de la Banque Tarneaud repose sur un dispositif qui distingue le Contrôle Permanent du Contrôle Périodique (III).

La Banque Tarneaud utilise le système d'information du Groupe Crédit du Nord et se conforme à ses règles et procédures (IV).

I. Un cadre sécurisé

1- Le reporting réglementaire aux Autorités de régulation

Conformément aux articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02 modifié, un rapport annuel sur :

- le contrôle interne
- la surveillance des risques.

est communiqué à l'organe délibérant, adressé aux Commissaires aux Comptes et à l'actionnaire principal pour consolidation.

L'Autorité de Contrôle Prudential détient ainsi le rapport de la Banque Tarneaud et le rapport consolidé du groupe Crédit du Nord.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) reçoit, chaque année, du Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI) de la Banque Tarneaud un rapport général sur le respect des obligations imposées aux prestataires de services d'investissement et un rapport spécifique sur un thème particulier. Ces rapports sont commentés chaque année à l'organe délibérant.

2- Le dispositif de contrôle de l'actionnaire principal

La Banque Tarneaud bénéficie du dispositif de contrôle mis en place par son actionnaire principal et décrit par celui-ci dans son propre rapport sur le Contrôle Interne.

Le Contrôle Interne de l'actionnaire principal porte notamment sur les risques encourus, la fiabilité des informations financières et de gestion, et la qualité des systèmes d'information.

Des contrôles systématiques sont effectués par l'actionnaire principal dans le cadre de plans de visite réguliers, en vue de s'assurer que les normes édictées sont respectées.

L'actionnaire principal étant également un établissement bancaire, la comparaison permanente entre les deux réseaux facilite la revue analytique des comptes et des risques.

II. Principaux risques afférents à l'activité bancaire

1- Risques de contrepartie

La politique de crédit de la Banque Tarneaud repose sur un ensemble de règles et de procédures en matière d'octroi de crédit, de délégation, de suivi des risques, de notation et de classification des risques, d'identification des risques dégradés.

Elle est conforme à la politique définie par la **Direction Centrale des Risques** du Groupe Crédit du Nord placée sous l'autorité du Directeur Général.

L'identification de la dégradation d'un risque de contrepartie incombe à toutes les personnes intervenant dans la gestion, le suivi et le contrôle des risques : la filière commerciale, la filière risques, le contrôle des risques et le Contrôle Périodique.

La Filière "Risques"

La **Direction des Risques**, placée sous la responsabilité du Président-Directeur Général de la Banque Tarneaud et rattachée fonctionnellement à la Direction Centrale des Risques du Crédit du Nord, est responsable de la mise en œuvre de la politique de crédit et du pilotage des risques.

Elle intervient notamment :

- dans le processus d'octroi,
- dans le recouvrement des créances douteuses et contentieuses,
- dans la classification des risques.

Des Comités et dispositifs spécialisés

Pour le suivi et le pilotage des Risques, la Banque Tarneaud s'est dotée de Comités et dispositifs spécialisés :

- **Un Comité de Crédits**, présidé par le Président Directeur Général, réunit chaque semaine le Directeur Général Délégué, le Directeur du Marché Entreprises, le Directeur des Risques et le Responsable des Engagements pour étudier l'octroi des crédits les plus importants. Les décisions sont prises par le Président ;
- **Un Comité des Risques**, présidé par le Président Directeur Général ou le Directeur Général Délégué, réunit mensuellement le Directeur Général Délégué, le Directeur du Marché Entreprises, le Directeur des Risques, le Contrôleur Général et les Responsables des Services Contrôle des Risques, Affaires Spéciales, Engagements et Contentieux ;
- **Une revue des risques dégradés** est effectuée semestriellement en présence de la Direction Générale, du Directeur des Risques, du Contrôleur des Risques, du Directeur d'Agence ;
- **Une revue bimensuelle des dossiers Affaires Spéciales et mensuelle des dossiers Contentieux** est effectuée par le Président avec le Directeur des Risques et les Responsables des services concernés.

Ces trois dernières revues donnent lieu à d'éventuelles dotations/reprises de provisions sur les dossiers examinés.

- **Une revue mensuelle** pour apprécier la tendance générale de l'évolution des risques et traiter, le cas échéant, des points tels que taux de dépassement, dossiers spécifiques, ... est effectuée par le Président, le Contrôleur Général et le Contrôleur des Risques.

Sur les principaux marchés de clientèle, les dispositifs de suivi et de contrôle ont été enrichis grâce aux systèmes de modélisation des risques développés dans le cadre du ratio de solvabilité Bâle 2.

Ces dispositifs concourent, selon une périodicité appropriée, à la définition et à la mise en œuvre de la politique de risques, à l'examen des risques significatifs, au suivi des risques dégradés, à leur provisionnement et à l'analyse globale des risques.

2- Risques globaux de taux d'intérêt, de change et de liquidité (hors activité de marché)

Gestion des risques structurels du bilan (ALM)

La Banque Tarneaud n'exerce pas d'activités relevant du portefeuille de négociation (trading).

La Direction du Pilotage et de la Comptabilité a en charge le suivi et l'analyse des risques de transformation, en taux et en liquidité.

Un Comité de Gestion de Bilan, présidé par le Président-Directeur Général, se réunit chaque mois pour examiner la position de transformation en taux et en liquidité créée par l'activité commerciale de la Banque. Le Comité propose, le cas échéant, des opérations de couverture au Comité de Gestion de Bilan du Crédit du Nord, qui en décide.

Risque de liquidité

La Direction du Pilotage et de la Comptabilité suit les encours, les ratios réglementaires et la liquidité à court terme.

Risque de transformation

L'évolution de la structure du bilan est suivie et pilotée en liaison avec la cellule ALM du Crédit du Nord, ce qui permet de déterminer les refinancements nécessaires.

Risque de taux

Le risque de taux global est encadré par des limites de sensibilité.

Le respect de ces limites est vérifié dans le cadre d'un reporting régulier à l'actionnaire principal qui mène une politique de couverture régulière des risques ALM en mettant en place, si nécessaire, les opérations de couverture appropriées pour réduire l'exposition de la Banque Tarneaud à la variation des taux d'intérêt.

3- Risques de marché liés aux opérations clientèle

La Banque Tarneaud adosse régulièrement ses ordres clientèle, auprès de son actionnaire principal, réduisant ainsi significativement son exposition aux risques de marché et de contrepartie.

4- Risques opérationnels

Les activités de la Banque Tarneaud sont exposées à toute une série de

risques (administratifs, comptables, juridiques, informatiques...), regroupés sous le vocable "Risques Opérationnels".

L'appréciation de ces risques opérationnels est effectuée au niveau de l'actionnaire principal, qui en a déterminé la classification par nature. Les pertes supérieures à 10 000 euros lui sont systématiquement remontées.

Un Dispositif de Crise permet de réunir à tout moment, dans un ou plusieurs sites prévus à cet effet, une cellule de crise composée d'un noyau central regroupant des fonctions permanentes, sollicitées d'emblée indépendamment de la nature de crise, sous la responsabilité d'un directeur de crise qui assure la conduite de crise.

5- Risque de non-conformité

Le Responsable de la Conformité est le Président Directeur Général, responsable de l'exécutif. Le Contrôle de la conformité est assuré par la hiérarchie et par le Contrôle Général de la Banque.

Le Responsable de la Conformité s'assure que les instructions nécessaires au respect de la réglementation sont accessibles à tous les collaborateurs. Il veille également à ce que les actions de formation nécessaires au respect de la conformité soient mises en œuvre.

III. L'organisation du contrôle interne

1- Le Contrôle Permanent

Le Contrôle Permanent de la Banque Tarneaud repose sur un dispositif qui s'articule autour de deux niveaux interdépendants :

- un contrôle hiérarchique de premier niveau,
- un contrôle de deuxième niveau.

1.1- Le contrôle hiérarchique de premier niveau

Les responsables d'entités commerciales et d'unités administratives doivent effectuer un contrôle permanent formalisé selon une périodicité mensuelle ou trimestrielle liée à la nature des rubriques concernées.

Le plan de contrôle spécifique à chaque type d'entité est défini par le Crédit du Nord qui en assure son actualisation en fonction des évolutions réglementaire et organisationnelle. Une synthèse des contrôles de premier niveau est adressée trimestriellement au Contrôle Général qui fait un reporting au Crédit du Nord.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques définit à la fois le devoir de vigilance (sécurité au quotidien : accueil, ouverture du courrier, rangement...) et un nombre limité de contrôles à formaliser par la hiérarchie (reconnaissance de valeurs en agences, procédures sensibles du type lutte contre le blanchiment, respect Directive MIF...).

Ces contrôles peuvent être délégués, sous réserve que cette délégation fasse elle-même l'objet d'un contrôle de la hiérarchie et que le délégataire ne soit pas l'initiateur des opérations contrôlées.

Le Contrôle des risques de premier niveau est assuré par la hiérarchie commerciale et par la Direction des Risques pour les décisions prises par la Direction des Engagements, dont elle dépend.

Le Manuel des Contrôles Hiérarchiques donne au Directeur d'Agence la responsabilité du contrôle du respect des délégations et du bien-fondé des décisions de crédit des délégataires (conseillers de clientèle...) qui lui sont rattachés et celui des dépassements de crédits de son Agence ou Centre d'Affaires.

Ces contrôles sont mensuels, formalisés et ne peuvent être délégués.

Le Directeur de Groupe intervient également :

- **en qualité de responsable hiérarchique**, il est destinataire :
 - des comptes rendus de délégations de l'ensemble des Directeurs d'Agence de son groupe et de la totalité des fiches de contrôle ;
 - des rapports d'audit sur site envoyés par les Contrôles de deuxième niveau pour information. Il lui appartient d'assister les agences dans la réponse à ces rapports, et de veiller à la mise en œuvre des préconisations du Contrôleur.
- **en qualité de décideur**, il adresse mensuellement ses comptes rendus de décision :
 - aux Contrôleurs des Risques, lorsqu'il fait usage de sa délégation personnelle ;
 - au Directeur des Risques pour reporting dans le cadre du Comité des Risques mensuel, lorsqu'il fait usage de sa délégation d'arbitrage.

Le contrôle des risques assure la surveillance des dépassements.

La Direction des Risques veille à la bonne classification des risques. Elle s'assure notamment de la pertinence du classement des contreparties. Elle peut procéder à un classement en "sain sous surveillance" ou

à un déclassement en "douteux", à l'occasion du renouvellement des dossiers, des demandes intercalaires ou du suivi des dépassements.

1.2- Le Contrôle de second niveau

Le Contrôle Général de la Banque, rattaché hiérarchiquement au Président Directeur Général et fonctionnellement au Contrôle Permanent du Crédit du Nord, assure le contrôle permanent de deuxième niveau. Il organise sa mission dans le cadre d'un plan de contrôle prioritaire défini par le Crédit du Nord qui en assure son actualisation.

1.2.1 Contrôle administratif et comptable

Le contrôle de deuxième niveau dispose de fiches de contrôle et d'un plan d'intervention définissant les périodicités des contrôles à effectuer selon le degré de risque de la procédure ou des opérations concernées.

Les procédures auditées sur site sont appréciées en fonction de leur degré de respect des règles, et de leur évolution lors de l'audit suivant.

1.2.2 Contrôle des risques

Assuré par le service Contrôle des Risques, il est sous la responsabilité du Contrôleur Général.

Le Contrôleur des Risques a pour mission de surveiller les dépassements et de veiller en permanence à ce que les risques classés en encours "sains" méritent bien de l'être. Il examine et surveille les encours "sains sous surveillance" et "douteux", en vue d'éventuels déclassements ou reclassements. Il veille au respect des règles applicables en matière de notation.

Pour remplir sa mission de contrôle des risques, le Contrôleur des Risques s'appuie principalement sur des outils informatiques et sur les comptes rendus mensuels de délégations. Il exerce sa mission à distance ou sur site.

Lors de ses missions sur site, le Contrôleur des Risques doit apprécier par sondage :

- la qualité des risques de l'agence ;
- la qualité de la gestion des risques par les exploitants en portant une attention particulière au dispositif de suivi en vigueur et au respect des obligations du contrôle de premier niveau.

1.2.3 Autres missions du Contrôle Général de la Banque Tarneaud

Outre la coordination des Contrôles de premier niveau et la conduite de ses propres obligations de contrôle permanent de deuxième niveau sur

site ou à distance, le Contrôle Général recense et suit les cas de fraude ou de détournements.

A ce titre, il conduit lui-même ou suit les travaux des contrôleurs sur les "affaires spéciales" susceptibles d'impliquer la responsabilité d'un agent. Les sanctions qui peuvent en découler recueillent l'avis du Contrôleur Général. La déontologie et la lutte contre le blanchiment sont du ressort du Contrôle Général qui participe également à la revue des risques opérationnels et au recensement des pertes sur ce type de risques adressés pour traitement et consolidation à l'actionnaire principal.

Les rapports faits par le Contrôle Général à l'issue de chacune de ses missions sont systématiquement transmis au Président Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

La mise en place des préconisations figurant dans les rapports fait l'objet d'un suivi permanent.

Par ailleurs, le Contrôle Général s'assure du suivi des recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel. Il rédige annuellement le rapport sur le Contrôle Interne de l'article 42 du règlement 97-02 modifié du CRB.

Le Contrôleur Général est membre du Comité de Direction de la Banque.

2- Le dispositif de Contrôle Périodique

Le Contrôle Périodique de la Banque Tarneaud est délégué au Contrôle Périodique du Crédit du Nord ; cette décision a été validée par l'organe délibérant des deux entités.

Les équipes d'audit de la Société Générale peuvent également effectuer des missions d'inspection au sein des entités de la Banque Tarneaud, dans le cadre de leur mission de contrôle périodique.

IV. La production et le contrôle de l'information financière et comptable

Le Directeur du Pilotage et de la Comptabilité, directement rattaché au Président-Directeur Général et membre du Comité de Direction, est responsable de la production et du contrôle de l'information financière et comptable ; à ce titre, il veille au respect des règles et principes comptables et au suivi des recommandations des Commissaires aux Comptes.

Le service Comptabilité a la mission d'établissement et d'analyse des états comptables et financiers :

- Élaboration des comptes sociaux de la Banque Tarneaud ainsi que des situations réglementaires destinées aux autorités de tutelle (Banque de France, Autorité de Contrôle Prudentiel, . . .) ;
- Gestion des aspects comptables des commissaires aux comptes, et des différents corps de contrôle (Impôts, Autorité de Contrôle Prudentiel, Urssaf, etc.).

Il convient de noter que :

- La très grande majorité des écritures comptables est passée automatiquement par les chaînes informatiques. Les écritures manuelles demeurent marginales en nombre et en volumétrie décroissante ; elles sont soumises à des habilitations restrictives et à de nombreux contrôles.
- Les bases comptables sont interfacées de manière à alimenter automatiquement les liasses de consolidation à destination de la maison-mère et les états à destination de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de la Banque de France.

Les étapes de production des données comptables

Trois phases successives aboutissent à la production des comptes :

Les travaux informatiques en amont

Les traitements des systèmes opératoires amont et des systèmes de synthèse aboutissent à la construction de bases comptables fiables.

L'élaboration des comptes sociaux

Il s'agit ensuite d'enregistrer les dernières écritures d'ajustement et de renseigner les informations non automatisées. Mais surtout, il convient de contrôler, d'analyser, éventuellement de corriger et enfin de valider les états avant communication aux organes de tutelle et publication des comptes sociaux, d'une part, et, d'assurer la remontée des comptes au Groupe pour consolidation, d'autre part.

La seule filiale, Turgot Gestion II, n'ayant plus d'activité tangible (elle doit faire l'objet, courant 1er semestre 2011, d'une transmission universelle de patrimoine au profit de la Banque Tarneaud), la Banque Tarneaud n'établit plus de comptes consolidés.

1- Le Contrôle Interne de la production comptable

Au niveau des agences

La responsabilité du suivi comptable des agences (hors centre d'affaires Entreprises) est confiée au Responsable du Pôle Service Bancaire qui dépend hiérarchiquement du Directeur de la Logistique (DLO). Il s'appuie sur un outil SCJ "suivi comptable journalier", qui recense les comptes justifiant d'un examen (anomalie de solde ou de sens, non respect de seuils réglementaires, écritures manuelles).

Le contrôle de premier niveau est assuré par le Responsable du Pôle Service Bancaire. Le suivi comptable des Centres d'affaires Entreprises est assuré par les responsables des Assistants commerciaux Entreprises (ACE).

Le contrôle de second niveau est assuré trimestriellement par le Contrôle Général.

Au niveau des Directions de siège

Chaque Direction de siège est responsable de la surveillance de la comptabilité de son entité. Le suivi comptable est réalisé au quotidien par des agents de ces Directions qui s'appuient également sur l'outil SCJ. Un contrôle hiérarchique de premier niveau est réalisé, la formalisation de ce contrôle sera finalisée sur 2011.

Le contrôle de second niveau est assuré annuellement par le Contrôle Général.

Modalités d'isolement et de suivi des avoirs détenus pour le compte de tiers

En tant que prestataire de services d'investissement, la Banque Tarneaud est tenue :

- de sauvegarder les droits des clients sur les instruments financiers leur appartenant ;
- d'empêcher leur utilisation pour compte propre, sauf consentement des clients.

Les avoirs détenus pour le compte de tiers sont isolés de ceux de l'activité pour compte propre de la Banque et gérés par des services et des comptes distincts.

Les habilitations informatiques des applications utilisées pour ces deux activités sont restreintes et distinctes, facilitant ainsi une gestion séparée.

Les commissaires aux comptes émettent un rapport annuel sur les dispositions prises pour assurer la protection des avoirs de la clientèle.

2- La production et le contrôle des données financières et de gestion

La production des données financières et de gestion

Le pilotage financier de la Banque Tarneaud repose sur l'utilisation des données comptables.

Les informations de comptabilité analytique nécessaires au pilotage financier sont issues de la chaîne comptable et des systèmes opératoires qui permettent une décomposition des comptes de comptabilité générale par rubrique et entité.

Les informations de la base de données de gestion sont accessibles du niveau de l'agence jusqu'au niveau banque.

Le contrôle des informations financières et de gestion

Le contrôle de ces informations s'effectue lors de l'alimentation mensuelle de la base par vérification de l'affectation analytique de l'ensemble des données collectées, comptes de résultat, de bilan, systèmes opératoires, et par l'analyse systématique des variations de soldes et mouvements significatifs. En aval, un rapprochement mensuel est réalisé entre les résultats comptables et les résultats de gestion des principaux soldes intermédiaires de gestion.

Un suivi budgétaire a lieu mensuellement dans le cadre du Comité de Direction qui examine l'évolution du PNB, des charges d'exploitation, des investissements et des principaux indicateurs de suivi des risques.

Un Comité des Dépenses auquel participent le Président-Directeur Général et le Directeur Général Délégué réunit chaque mois les responsables des directions du siège pour suivre l'évolution des charges d'exploitation.

Le Président du Conseil d'Administration

Jean-Loup Tarneaud

Résolutions

À TITRE ORDINAIRE

Première résolution Approbation des comptes

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2010, approuve les comptes sociaux tels qu'ils lui sont présentés se soldant par un bénéfice net de 25 244 596,84 €.

Deuxième résolution Affectation du résultat

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, décide de :

répartir comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à	25 244 596,84 €
majoré du report à nouveau de l'exercice précédent, soit	43 554,33 €
formant un total distribuable de	25 288 151,17 €
que l'Assemblée générale décide d'affecter comme suit :	
• Attribution aux actions, à titre de dividende, d'une somme de	10 611 731,20 €
Le dividende par action s'élève à 6,40 €	
• Dotation d'une somme de	14 650 000,00 €
à la réserve ordinaire	
• Affectation d'une somme de	26 419,97 €
en report à nouveau	

Pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code général des Impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code Général des Impôts : option devant être préalable à l'encaissement des dividendes ou des revenus de même nature perçus au cours de la même année.

En revanche, le dividende attribué aux actionnaires personnes morales n'est pas éligible à cet abattement ni au prélèvement libératoire forfaitaire.

Il est rappelé, conformément à la loi que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice 2009 ⁽¹⁾	5,70€ par action
Exercice 2008 ⁽¹⁾	5,60€ par action
Exercice 2007 ⁽¹⁾	7,00 € par action

(1) ce dividende était éligible à l'abattement de 40 % au profit des personnes physiques ou au prélèvement forfaitaire libératoire.

Troisième résolution Conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve le rapport.

Quatrième résolution Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de **M^{me} Martine Devaulx de Chambord** pour remplacer **M^{me} Andrée Madrangeas**, démissionnaire, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de cette dernière, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cinquième résolution Ratification de la cooptation d'un administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation de **M. Jean-François Sammarcelli** pour remplacer **M. Emmanuel Dufournier**, démissionnaire, dans ses fonctions d'administrateur pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

À TITRE EXTRAORDINAIRE

Sixième résolution Modification du mode d'administration et de direction de la Société par adoption de la forme à Directoire et Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, décide de placer, à compter de ce jour, la société sous le régime d'Administration et de direction prévu par les articles L. 225-57 à L. 225-93 du Code de Commerce ; de ce fait, la Société sera dirigée par un Directoire qui exercera sa fonction sous le contrôle permanent d'un Conseil de Surveillance.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale décide notamment de modifier l'article 1 des statuts actuels relatifs à la forme de la société ainsi qu'il suit :

“Article 1 - Forme

La Banque Tarneaud, créée en 1809, a été transformée en Société Anonyme par acte sous seing privé à Limoges en date du 3 juin 1955, enregistré et publié conformément à la loi. La société est régie par les dispositions du Code de Commerce et, notamment, par les articles L.225-57 à L.225-93, ainsi que par les articles D.96 à D.117 du décret du 23 mai 1967, et par les articles du Code Monétaire et Financier applicables aux établissements de crédit ainsi que par les présents statuts.”

Septième résolution Adoption des statuts

Comme conséquence du vote de la précédente résolution, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et connaissance prise de la nouvelle rédaction des statuts, approuve le nouveau texte des statuts en toutes ses dispositions et, notamment, celles relatives au régime d'administration et de direction de la Société.

Le texte de ces nouveaux statuts est annexé aux présentes.

À TITRE ORDINAIRE

Huitième résolution Fin du mandat des Administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que du fait de l'adoption des statuts de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, les fonctions des Administrateurs en place ont pris fin.

Neuvième résolution Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Marc Batave** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dixième résolution Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Guy Brabant** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Onzième résolution Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Dominique Decoster** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Douzième résolution Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M^{me} Martine Devaulx de Chambord** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Treizième résolution [Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance](#)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Frank Gentin** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Quatorzième résolution [Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance](#)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Philippe Guibert** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Quinzième résolution [Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance](#)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Claude Nougéin** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Seizième résolution [Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance](#)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Luc Richard** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dix-septième résolution [Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance](#)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Frédéric Rondinaud** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dix-huitième résolution [Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance](#)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Jean-François Sammarcelli** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Dix-neuvième résolution [Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance](#)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Jean-Loup Tarneaud** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Vingtième résolution Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, nomme **M. Vincent Taupin** en qualité de Membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de trois ans. Ses fonctions prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Vingt et unième résolution Fixation de l'enveloppe des jetons de présence

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, l'Assemblée Générale alloue aux membres du conseil de surveillance en rémunération de leur activité à titre de jetons de présence une somme annuelle maximale de 45 000 (quarante cinq mille) euros, et ce jusqu'à nouvelle décision.

Vingt deuxième résolution Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale, pour effectuer toutes formalités et publications.

Responsable du rapport annuel

Jean Dumont, Directeur Général

Attestation du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport de gestion [ci-joint] présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.



Le Directeur Général

Jean Dumont

Banque Tarneaud

Siège social

2 et 6 rue Turgot - 87000 Limoges

Tél. : 05 55 44 58 58 - Fax : 05 55 77 51 03

www.tarneaud.fr